

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 4

2 janvier 2012

### SOMMAIRE

Bonaban S.A. ....	147	Dardus Participations S.A. ....	186
Carfin S.A. ....	158	Dardus Participations S.A. ....	186
Carfin S.A. ....	147	Dardus Participations S.A. ....	186
Carfin S.A. ....	158	Demap S.A. ....	187
Carometal International ....	158	Design Lardo S.A. ....	186
Carpets and International Textiles S.A., SPF ....	159	Dhamma Participations S.A. ....	174
Cassia Holding S.A. ....	159	Dhamma Participations S.A. ....	188
CAST-Partners S.à r.l. ....	157	Dhamma Real Estate Investments S.A. ..	190
Celeno International S.A. ....	159	Dhamma Real Estate Investments S.A. ..	191
Celtes Investments S.à r.l. ....	159	D.I. Luxembourg ....	170
Central Auto S.A. ....	160	Distribution Automobile Européenne S.à r.l. ....	174
Cetus Investments S.à r.l. ....	169	DPM Development ....	187
Charles Anastase S.A. ....	168	E.G. Capital S.A. ....	157
Charles Anastase S.A. ....	168	Elastik S.à r.l. ....	188
Chauffage-Sanitaire Rick S.à r.l. ....	169	Entreprise Applications and services Inte- gration Luxembourg ....	160
Clyde Blowers Capital (RCP) S.à r.l. ....	146	Etablissements J.P. Rinnen & Fils Clervaux Sàrl ....	186
Cobalto S.A. ....	169	Etoile Développement I S.A. ....	187
Cobalto S.A. ....	170	Etoile Développements II S.A. ....	187
Coemar Holding Luxembourg S.à r.l. ....	146	Exex S.A. ....	190
Commerzbank Finance 3 S.à r.l. ....	146	Fédération COPAS ....	191
Comptoir Technique et Industriel S.A. ....	170	Griffin Holdco II S.à r.l. ....	160
Concorde S.à r.l. ....	170	Herinvest S.A. ....	169
ConZim Sàrl ....	147	Itsas Argi SA ....	158
Cornwall Estate S.A. ....	170	Kauri Cab Preco S.à r.l. ....	188
Corussant S.A. ....	146	Martinolux S.à.r.l. ....	192
Cover-All Holdings, S.à r.l. ....	157	MCS Global S.à r.l. ....	174
Creation Design International S.A. ....	173	TDR FS Co S.à r.l. ....	148
Cristal Investment s.à r.l. ....	173	Titan Invest ....	171
Crystal Sigma S.à r.l. ....	158	Vintage Invest SA ....	146
Cursa S. à r.l. ....	173		
Danafood S.A. ....	159		
Dardus Participations S.A. ....	174		

**Vintage Invest SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 81.790.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 28 novembre 2011.

Référence de publication: 2011163005/10.

(110188912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2011.

---

**Clyde Blowers Capital (RCP) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 142.352.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011163117/9.

(110189542) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2011.

---

**Corussant S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 138.890.

Les comptes annuels au 30.06.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2011163155/13.

(110188719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2011.

---

**Coemar Holding Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 123.428.

Le bilan au 31 Décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 2011.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2011163119/12.

(110189628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2011.

---

**Commerzbank Finance 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 158.287.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2011.

Pour copie conforme

*Pour la société*

Maître Carlo WERSANDT

*Notaire*

Référence de publication: 2011163121/14.

(110188716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2011.

---

**ConZim Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1232 Howald, 141, rue Ernest Beres.

R.C.S. Luxembourg B 138.442.

---

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Mandataire*

Référence de publication: 2011163124/10.

(110189473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2011.

---

**Bonaban S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 41.176.

---

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 31 octobre 2011*

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente Assemblée.

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler les mandats d'Administrateurs de MM. Koen LOZIE et Joseph WINANDY et la société COSAFIN S.A., domiciliée 1, rue Joseph Hackin L-1746 Luxembourg, représentée par M. Jacques BORDET, 1, rue Joseph Hackin L- 1746 Luxembourg.

L'Assemblée décide à l'unanimité de renouveler le mandat de commissaire aux comptes de la Fiduciaire Glacis S.à.r.l.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale approuvant les comptes au 31.12.2011.

Pour copie conforme

Signatures

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2011163571/18.

(110188966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2011.

---

**Carfin S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 63.773.

---

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg en date 8 août 2011*

Les mandats de Madame Nathalie PRIEUR et Monsieur Jeannot DIDERRICH, demeurant professionnellement 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg et de Monsieur Domenico SCARFO, demeurant professionnellement 25, Corso Elvezia, CH – 6900 Lugano en tant qu'administrateurs, ainsi que celui de BENOY KARTHEISER MANAGEMENT S.à r.l., ayant son siège social 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg en tant que commissaire aux comptes ont été renouvelés jusqu'à l'assemblée générale ordinaire tenue en 2017.

Luxembourg, le 8 août 2011.

*Pour la société*

Référence de publication: 2011163131/15.

(110189399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2011.

---

**TDR FS Co S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 100.000,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 149.504.

In the year two thousand and eleven, on the twenty third day of the month of November.

Before us Maître Blanche MOU TRIER, notary residing in Eschsur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

TDR Capital Nominees Limited, an English limited company, having its registered office at One Stanhope Gate, London W1K 1AF and being registered with Companies House under number 04708906, represented by Me Ana Bramao, maître en droit, residing in Luxembourg pursuant a proxy dated 22 November 2011 (such proxy to be registered together with the present deed), being the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of TDR FS Co S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, incorporated by deed of Maître Jean-Joseph Wagner, on 2 December 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Memorial C") number 2482 of 21 December 2009 and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 149504.

The articles of association of the Company were amended for the last time by deed of the undersigned notary, dated 17 December 2009, published in the Memorial C number 110 of 16 January 2010.

The appearing party declared and requested the notary to record that:

1. The Sole Shareholder holds all the one hundred forty-three million seven hundred forty-one thousand and sixty-six (143,741,066) shares in issue of the Company, so that decisions can validly be taken on all items of the agenda.

2. The items on which resolutions were to be passed are as follows:

*Agenda*

A. Restructuring of the issued share capital of the Company as follows:

a. reduction of the issued share capital of the Company from its current amount of one hundred forty-three million seven hundred forty-one thousand and sixty-six Euro (€ 143,741,066) to ten thousand Euro (€ 10,000) by the cancellation of one hundred forty-three million seven hundred thirty-one thousand and sixty-six (143,731,066) shares of the Company each with a nominal value of one Euro (€ 1) for a total cancellation amount of one hundred fortythree million seven hundred thirty-one thousand and sixty-six Euro (€ 143,731,066) (the "Cancellation Amount"); allocation of an amount of ten thousand Euro (€ 10,000) out of the Cancellation Amount to the legal reserve of the Company and the balance to the share premium account of the Company;

b. creation of ten (10) classes of shares, namely Class A, Class B, Class C, Class D, Class E, Class F, Class G, Class H, Class I, and Class J (together the "Classes" and each a "Class" and each share thereof, a "Share"), each with a nominal value of one Euro (€ 1) and determination of the rights attached to each Class as set forth in agenda item e. below;

c. reclassification of all the ten thousand (10,000) existing shares (further to agenda item a.) into shares of Class A;

d. increase of the issued share capital of the Company from ten thousand Euro (€ 10,000) (further to agenda item a.) to one hundred thousand Euro (€ 100,000) by the creation and issue of ninety thousand (90,000) shares of different Classes, being ten thousand (10,000) shares in each of Classes B to J, with a nominal value of one Euro (€ 1) each and a total subscription price of four million five hundred forty-one thousand one hundred twenty Euro (€ 4,541,120) (the "New Shares"); subscription to the New Shares by the Sole Shareholder through the contribution in kind of a receivable of an aggregate amount of four million five hundred forty-one thousand one hundred twenty Euro (€ 4,541,120) held by the Sole Shareholder against TDR FS Co sp. Z.o.o., a polish limited liability company, incorporated under the laws of Poland, having its registered office at LU. Wspólna 35/700-519, Warsaw, Poland, registered with the Trade Register of the 12th Commercial Section of the National Register of the Warsaw's Court under number KRS 0000318535 (the "Receivable"); approval of the valuation of the Receivable; allocation of an amount of ninety thousand Euro (€ 90,000) of the value of the Receivable to the share capital of the Company and the balance to the share premium account of the Company;

e. Amendment of articles 5 and 14 of the articles of association of the Company and insertion of a new article 18 "Definitions" therein so as to determine the rights attached to each class of shares and in order to reflect the above resolutions. The amended articles 5 and 14 and the new article 18 of the articles of association shall read as follows:

**Art. 5. Share capital.**

5.1. Issued share capital

The issued share capital of the Company is set at one hundred thousand Euro (€ 100,000) represented by one hundred thousand (100,000) shares divided into ten (10) classes of shares (each a "Class" and together the "Classes" and each share thereof a "Share"), being:

- ten thousand (10,000) shares of Class A;

- ten thousand (10,000) shares of Class B;
  - ten thousand (10,000) shares of Class C;
  - ten thousand (10,000) shares of Class D;
  - ten thousand (10,000) shares of Class E;
  - ten thousand (10,000) shares of Class F,
  - ten thousand (10,000) shares of Class G;
  - ten thousand (10,000) shares of Class H;
  - ten thousand (10,000) shares of Class I; and
  - ten thousand (10,000) shares of Class J;
- each with a nominal value of one Euro (€ 1) each.

## 5.2 Repurchase

5.2.1 - The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of shares provided that such cancellation relates to the whole of one or more Classes through the repurchase and cancellation of all the shares in issue in such Class(es).

5.2.2 - In the event of a reduction of the share capital through the repurchase and the cancellation of one or more Classes, the holders of shares of the repurchased and cancelled Class(es) shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each share of the relevant Class(es) held by them and cancelled.

5.2.3 - Each Share gives right to the holders thereof pro rata to their holding in the relevant Class, in case of redemption of such Class, to the Available Amount for the relevant period to which the Class relates pursuant to the present article:

- The period for Class A is the period starting on 23 November 2011 and ending on the Interim Account Date for the Class A 2012 Interim Accounts (the «Class A Period»);
- The period for Class B is the period starting on the day after the Class A Period and ending on the Interim Account Date for the Class B 2013 Interim Accounts (the «Class B Period»);
- The period for Class C is the period starting on the day after the Class B Period and ending on the Interim Account Date for the Class C 2014 Interim Accounts (the «Class C Period»);
- The period for Class D is the period starting on the day after the Class C Period and ending on the Interim Account Date for the Class D 2015 Interim Accounts (the «Class D Period»);
- The period for Class E is the period starting on the day after the Class D Period and ending on the Interim Account Date for the Class E 2016 Interim Accounts (the «Class E Period»);
- The period for Class F is the period starting on the day after the Class E Period and ending on the Interim Account Date for the Class F 2017 Interim Accounts (the «Class F Period»);
- The period for Class G is the period starting on the day after the Class F Period and ending on the Interim Account Date for the Class G 2018 Interim Accounts (the «Class G Period»);
- The period for Class H is the period starting on the day after the Class G Period and ending on the Interim Account Date for the Class H 2019 Interim Accounts (the «Class H Period»);
- The period for Class I is the period starting on the day after the Class H Period and ending on the Interim Account Date for the Class I 2020 Interim Accounts (the «Class I Period»); and
- The period for Class J is the period starting on the day after the Class I Period and ending on the Interim Account Date for the Class J 2021 Interim Accounts (the «Class J Period»).

5.2.4 - In the event a Class has not been repurchased and cancelled within the relevant Class Period, the holders of shares of such Class shall become entitled, in case of a redemption and cancellation of the relevant Class, to the Available Amount for a new period (the «New Period») which shall start on the date after the latest Class Period (or as the case may be the immediately preceding New Period of another Class) and end on the Interim Account Date of the Interim Accounts prepared for the repurchase and cancellation of such Class, provided that if there is no Interim Account Date for such Class, the Period of such Class will end on the last day of the third month following the first year end after the start date of such New Period. The first New Period shall start on the date after the Class J Period and the Classes not repurchased and not cancelled in their Period as per article 5.2.3 shall come in the order of Class A to Class J (to the extent not previously repurchased and cancelled).

5.2.5 - In the case of redemption of a Class, the holders of shares of such Class shall receive the Cancellation Value per Share provided that where the Cancellation Value per Share so determined exceeds the Available Cash per Share, the Cancellation Value per Share shall be equal to the Available Cash per Share.

## 5.3 - Modification of the share capital

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for the amendment of these articles of association.

## 5.4 – Rights attached to the shares

Each share confers the rights set forth in these articles of association.

#### Art. 14. Distributions.

14.1 From the net profits determined in accordance with the applicable legal provisions, five per cent (5%) shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal share capital.

14.2 To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by law and by these articles of association, the board of managers shall propose that cash available for remittance be distributed.

14.3 The holders of shares of each Class shall be entitled, during the existence of the relevant Class, to receive a fixed annual cumulative preferential dividend, payable at the redemption and cancellation of the relevant Class, as follows:

- The holders of shares of Class A shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point ten per cent (0.10%) of the par value of the shares of Class A held by them, then,
- the holders of shares of Class B shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifteen per cent (0.15%) of the par value of the shares of Class B held by them, then,
- the holders of shares of Class C shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point twenty per cent (0.20%) of the par value of the Shares of Class C held by them, then,
- the holders of shares of Class D shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point twenty-five per cent (0.25%) of the par value of the Shares of Class D held by them, then,
- the holders of shares of Class E shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point thirty per cent (0.30%) of the par value of the Shares of Class E held by them, then,
- the holders of shares of Class F shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point thirty-five per cent (0.35%) of the par value of the shares of Class F held by them, then
- the holders of shares of Class G shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point forty per cent (0.40%) of the par value of the shares of Class G held by them, then
- the holders of shares of Class H shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point forty-five per cent (0.45%) of the par value of the shares of Class H held by them, then
- the holders of shares of Class I shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifty per cent (0.50%) of the par value of the shares of Class I, and then,
- the holders of shares of Class J shall be entitled to receive the remainder of any dividend distribution.

Should the whole of the last outstanding Class (by alphabetical order, e.g. Class J first) have been cancelled following its redemption, repurchase or otherwise at the time of the distribution, the remainder of any dividend distribution shall then be allocated to the preceding last outstanding Class in the reverse alphabetical order (e.g. initially Class I).

14.4 In any case, dividends can only be distributed and Shares redeemed to the extent the Company has distributable sums within the meaning of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law") and in accordance with the applicable provisions of the Law.

14.5 Notwithstanding the preceding provisions, the board of managers may decide to pay interim dividends to the members(s) in accordance with the distribution provisions described in Article

14.3 before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these articles of association and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the member(s)."

#### Art. 18. Definitions.

means (without double counting) the

Available Amount means (without double counting) the total amount of the net profits of the Company (including carried forward profits) but (i) less any losses (including carried forward losses) (expressed as a positive number) and any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the law of 10 August 1915, as amended on commercial companies or of the present articles of association) (ii) plus any freely distributable share premium and reserves determined on the basis of the Interim Accounts relating to the relevant Class Period (or New Period, as the case may be) and (iii) less any amount as determined by the sole manager or the Board (as applicable),

So that:

$$AA = P - (L + LR) + R - M - D$$

Whereby:

AA = Available Amount

D = Any dividend declared but not paid pursuant to article 14 of the present articles of association

	P = net profits (including carry forward profits)
	L = any losses (including carry forward losses)
	LR = amounts placed or to be placed into unavailable reserve(s) pursuant to the requirements of the law of 10 August 1915, as amended concerning commercial companies or the present articles of association.
	R = available reserves and premium.
	M = amount as determined by the sole manager or the Board (as applicable).
Available Cash	means all the cash held by the Company (except for cash on term deposits with a remaining maturity exceeding 6 months), any readily marketable money market instruments, bonds and notes and any receivable which in the opinion of the sole manager or the board (as applicable) will be paid to the Company in the short term of less than 6 months LESS any indebtedness or other debt of the Company payable in less than 6 months, determined on the basis of the Interim Accounts relating to the relevant Class Period (or New Period, as the case may be) and less any amount of cash as determined by the sole manager or the board of managers (as applicable).
Available Cash per Share	Means the Available Cash divided by the number of shares of the relevant Class.
Cancellation Value per Share	means the nominal value per share to be cancelled plus the Available Amount divided by the number of shares in issue in the Class to be repurchased and cancelled.
Class Period	means Class A Period, Class B Period, Class C Period, Class D Period, Class E Period, Class F Period, Class G Period, Class H Period, Class I Period, and Class J Period.
Interim Accounts	means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date.
Interim Account Date	means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant Class, provided that such date may not be later than the last day of the third month after the first year end following the start date of the relevant period.
New Period	means the period which shall start on the date after the latest Class Period (or as the case may be the immediately preceding New Period of another Class) and end on the Interim Account Date of the Interim Accounts prepared for the repurchase and cancellation of such Class, provided that if there is no Interim Account Date for such Class, the period of such Class will end on the last day of the third month following the first year end after the start date of such New Period.

After having considered the above, the Sole Shareholder resolved as follows:

*Sole resolution*

The Sole Shareholder resolved to restructure the issued share capital of the Company as set forth below.

The Sole Shareholder resolved to reduce the issued share capital of the Company from its current amount of one hundred forty-three million seven hundred forty-one thousand and sixty-six Euro (€ 143,741,066) to ten thousand Euro (€ 10,000) by the cancellation of one hundred forty-three million seven hundred thirty-one thousand and sixty-six (143,731,066) shares of the Company each with a nominal value of one Euro (€ 1) for a total cancellation amount of one hundred forty-three million seven hundred thirty-one thousand and sixty-six Euro (€ 143,731,066) (the “Cancellation Amount”).

The Sole shareholder resolved to allocate an amount of ten thousand Euro (€ 10,000) out of the Cancellation Amount to the legal reserve of the Company and the remainder to the share premium of the Company.

The Sole Shareholder resolved to create ten (10) classes of shares, namely Class A, Class B, Class C, Class D, Class E, Class F, Class G, Class H, Class I, and Class J (together the “Classes” and each a “Class” and each share thereof, a “Share”), each with a nominal value of one Euro (€ 1) and to determine the rights attached to each Class as set forth in articles 5, 14 and 18 of the articles of association of the Company as amended and inserted by this resolution.

The Sole Shareholder resolved to reclassify all the ten thousand (10,000) existing shares, further to the above resolution, into shares of Class A.

The Sole Shareholder resolved to increase the issued share capital of the Company from its current amount of ten thousand Euro (€ 10,000), further to the above resolution, to one hundred thousand Euro (€ 100,000) by the creation and issue of ninety thousand (90,000) shares of different Classes, being ten thousand (10,000) shares in each of Classes B to J, with a nominal value of one Euro (€ 1) each and a total subscription price of four million five hundred forty-one thousand one hundred twenty Euro (€ 4,541,120).

The New Shares were entirely subscribed by the Sole Shareholder and fully-paid up through the contribution in kind of the Receivable (the “Contribution in Kind”).

The Contribution in Kind has been further described and valued by the board of managers of the Company pursuant to a valuation report dated 21 November 2011 (which valuation report shall remain attached hereto to be registered with the present deed). The conclusion of this report is as follows:

“The board of managers, on the basis of the aforementioned, considers that the documentation and assurance received provide adequate substantiation as to the existence and extent of the Contribution in Kind.

The board of managers is of the opinion that the Contribution in Kind as described above, as offered by the Subscriber in consideration for the issue of 90,000 shares of different classes in the Company with a nominal value of one Euro each, is equal to an aggregate total amount of € 4,541,120 which corresponds at least to the nominal value and share premium of the shares to be issued by the Company, and that, accordingly, the Company may issue 90,000 shares of different classes and allocate an amount of €90,000 to the share capital and the balance of an amount of € 4,451,120 to the share premium”.

The Sole Shareholder approved the above valuation of the Contribution in Kind at an aggregate amount of four million five hundred forty-one thousand one hundred twenty Euro (€ 4,541,120).

Proof of the Contribution in Kind to the Company was given to the undersigned notary.

The Sole Shareholder thereupon resolved to allocate an amount of ninety thousand Euro (€90,000), being equal to the nominal value of the New Shares so issued, to the share capital of the Company and the balance, being an amount of four million four hundred fiftyone thousand one hundred and twenty Euro (€ 4,451,120) to the share premium account of the Company.

The Sole Shareholder resolved to amend articles 5 and 14 of the articles of association of the Company and to insert a new article 18 “Definitions” therein as set forth in the agenda, in order to reflect the above resolutions.

#### *Expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at € 3,900.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the appearing party hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Done in Esch-sur-Alzette on the day before mentioned.

After reading these minutes the appearing person signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L’an deux mille onze, le vingt-troisième jour du mois de novembre.

Par-devant nous Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

TDR Capital Nominees Limited, une limited company anglaise, ayant son siège social au One Stanhope Gate, Londres W1K 1AF et étant enregistrée avec le Companies House sous le numéro 04708906, représentée par Me Ana Bramao, maître en droit, résidant à Luxembourg suivant une procuration datée du 22 novembre 2011 (cette procuration sera enregistrée ensemble avec le présent acte), étant l’associé unique (l’«Associé Unique») de TDR FS Co S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, constituée par acte de Maître Jean-Joseph Wagner, le 2 décembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial C») numéro 2482 du 21 décembre 2009 et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 149504.

Les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire soussigné, en date du 17 décembre 2009, publié au Mémorial C numéro 110 du 16 janvier 2010.

La partie comparante a déclaré et requis le notaire d’acter que:

1. L’Associé Unique détient toutes les cent quarante-trois millions sept cent quarante et un mille soixante-six (143.741.066) parts sociales émises de la Société, de sorte que des décisions peuvent être valablement prises sur tous les points à l’ordre du jour.

2. Les points sur lesquels des résolutions doivent être prises sont les suivants:

#### *Ordre du jour*

A. Restructuration du capital social émis de la Société comme suit:

a. Réduction du capital social de la Société de son montant actuel de cent quarante-trois millions sept cent quarante et un mille soixante-six euros (€ 143.741.066) à dix mille euros (€ 10.000) par l’annulation de cent quarante trois millions sept cent trente-et-un mille soixante-six (143.731.066) parts sociales d’une valeur nominale d’un euro (€1) chacune pour une valeur totale d’annulation de cent quarante trois millions sept cent trente et un mille soixante-six euros (€ 143.731.066) (le «Montant d’Annulation»); allocation d’un montant de dix mille euros (€ 10.000) à la réserve légale de la Société prélevé sur le Montant d’Annulation et le solde à la prime d’émission de la Société;

b. création de dix (10) classes de parts sociales, à savoir la Classe A, Classe B, Classe C, Classe D, Classe E, Classe F, Class G, Classe H, Class I, et Class J (ensemble les «Classes» et chacune une «Classe» et chaque part sociale de celles-



ci une «Part Sociale») chacune avec une valeur nominative d'un euro (€ 1) et détermination des droits attachés à chaque Classe comme spécifié au point e. de l'ordre du jour ci-dessous;

c. reclassification de toutes les dix-mille (10.000) parts sociales existantes (suite au point a. de l'ordre du jour) en parts sociales de Classe A;

d. augmentation du capital social émis de la Société de son montant actuel de dix-mille euros (€ 10.000) à cent mille euros (€ 100.000) par la création et l'émission de quatre-vingt-dix mille (90.000) parts sociales de Classes différentes à savoir dix mille (10.000) parts sociales dans chacune des Classes B à J d'une valeur nominale d'un euro (1 €) chacune et un montant total de souscription de quatre millions cinq cent quarante et un mille cent vingt euros (€ 4.541.120) (les «Nouvelles Parts Sociales»); souscription aux Nouvelles Parts Sociales par l'Associée Unique par un apport en nature d'une créance d'un montant total de quatre millions cinq cent quarante et un mille cent vingt euros (€4.541.120) détenue par l'Associé Unique contre TDR FS Co sp. Z.o.o., une société à responsabilité limitée polonaise, constituée sous le droit polonais et ayant son siège social à LU. Wspólna 35/700-519, Varsovie, immatriculée dans le Registre de Commerce de la 12e Section Commerciale du Registre National de la Cour de Varsovie sous le numéro KRS 0000318535 (la «Créance»); approbation de l'évaluation de la Créance; allocation d'un montant de quatre-vingt-dix mille euros (€90.000) prélevé sur la valeur de la Créance au capital social de la société et le solde à la prime d'émission de la Société;

e. modification des articles 5 et 14 des statuts de la société et insertion d'un nouvel article 18 «Définitions» pour déterminer les droits attachés aux classes de parts sociales et en vue de refléter les résolutions ci-dessus. Les articles 5 et 14 modifiés, ainsi que le nouvel article 18 des statuts seront libellés comme suit:

## **Art. 5. Capital social.**

### **5.1. Capital social émis**

Le capital social émis de la Société est fixé à cent mille euros (€ 100.000) représenté par cent mille (100.000) parts sociales divisées en dix (10) classes de parts sociales (chacune une "Classe" et ensemble les "Classes"), à savoir:

- a. dix mille (10.000) parts sociales de la Classe A;
  - b. dix mille (10.000) parts sociales de la Classe B;
  - c. dix mille (10.000) parts sociales de la Classe C;
  - d. dix mille (10.000) parts sociales de la Classe D;
  - e. dix mille (10.000) parts sociales de la Classe E;
  - f. dix mille (10.000) parts sociales de la Classe F;
  - g. dix mille (10.000) parts sociales de la Classe G;
  - h. dix mille (10.000) parts sociales de la Classe H;
  - i. dix mille (10.000) parts sociales de la Classe I; et
  - j. dix mille (10.000) parts sociales de la Classe J;
- ayant chacune une valeur nominale d'un euro (1€).

### **5.2 Rachat**

5.2.1 Le capital social de la Société peut être réduit par l'annulation de Parts Sociales à condition que cette annulation concerne l'intégralité d'une ou de plusieurs Classe(s) par le rachat et l'annulation de toutes les parts sociales en émission dans cette/ces Classe(s).

5.2.2 Dans le cas d'une réduction du capital social par le rachat et l'annulation d'une ou de plusieurs Classe(s), les détenteurs des parts sociales de/des Classe(s) rachetée(s) et annulée(s) ont le droit de recevoir de la Société un montant égal au Montant d'Annulation par Part Sociale pour chaque part sociale de/des Classe(s) concernée(s) détenue(s) par eux et annulée(s).

5.2.3 Chaque Classe donne droit à ses détenteurs au pro rata de leur détention dans cette Classe, en cas de rachat de cette Classe, au Montant Disponible pour la période concernée à laquelle se rapporte la Classe conformément aux présents statuts:

- la période pour la Classe A est la période commençant le 23 novembre 2011 et se terminant à la Date des Comptes Intérimaires pour les Comptes Intérimaires 2012 de la Classe A (la «Période de Classe A»);
- la période pour la Classe B est la période commençant le jour qui suit la Période de Classe A et prenant fin à la Date des Comptes Intérimaires 2013 de la Classe B (la «Période de Classe B»);
- la période pour la Classe C est la période commençant le jour qui suit la Période de Classe B et prenant fin à la Date des Comptes Intérimaires 2014 de la Classe C (la «Période de Classe C»);
- la période pour la Classe D est la période commençant le jour qui suit la Période de Classe C et prenant fin à la Date des Comptes Intérimaires 2015 de la Classe D (la «Période de Classe D»);
- la période pour la Classe E est la période commençant le jour qui suit la Période de Classe D et prenant fin à la Date des Comptes Intérimaires 2016 de la Classe E (la «Période de Classe E»);
- la période pour la Classe F est la période commençant le jour qui suit la Période de Classe E et prenant fin à la Date des Comptes Intérimaires 2017 de la Classe F (la «Période de Classe F»);

- la période pour la Classe G est la période commençant le jour qui suit la Période de Classe F et prenant fin à la Date des Comptes Intérimaires 2018 de la Classe G (la «Période de Classe G»);

- la période pour la Classe H est la période commençant le jour qui suit la Période de Classe G et prenant fin à la Date des Comptes Intérimaires 2019 de la Classe H (la «Période de Classe H»);

- la période pour la Classe I est la période commençant le jour qui suit la Période de Classe H et prenant fin à la Date des Comptes Intérimaires 2020 de la Classe I (la «Période de Classe I»); et

- la période pour la Classe J est la période commençant le jour qui suit la Période de Classe I et prenant fin à la Date des Comptes Intérimaires 2020 de la Classe J (la «Période de Classe J»).

5.2.4 Si une Classe n'a pas été rachetée et annulée endéans la Période de Classe concernée, les détenteurs de cette Classe auront droit, en cas de rachat et d'annulation de la Classe concernée, au Montant Disponible pour une nouvelle période (la «Nouvelle Période») qui commencera à la date qui suit la dernière Période de Classe (ou, le cas échéant après la Nouvelle Période d'une autre Classe précédant immédiatement celle-ci) et se terminera à la Date des Comptes Intérimaires préparés pour le rachat et l'annulation de cette Classe, étant entendu que s'il n'existe pas une Date de Comptes Intérimaires pour cette Classe, la Période relative à cette Classe se terminera le dernier jour du troisième mois suivant la fin de l'année sociale après la date du début de cette Nouvelle Période. La première Nouvelle Période commencera le lendemain de la Période de Classe J et les Classes de parts sociales non rachetées et non annulées pendant leur Période conformément à l'article 5.2.3. viendront dans l'ordre de la Classe A à la Classe J (dans la mesure où elle n'a pas été rachetée et annulée précédemment).

5.2.5 En cas de rachat d'une Classe, les détenteurs de cette Classe recevront le Montant d'Annulation par Part Sociale étant entendu que lorsque le Montant d'Annulation par Part Sociale ainsi déterminé est supérieur aux Espèces Disponibles par Part Sociale, le Montant d'Annulation par Part Sociale sera égal aux Espèces Disponibles par Part Sociale.

### 5.3 – Modification du capital social

Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée de la manière requise pour la modification des présents statuts.

### 5.4 – Droits attachés aux parts sociales

Chaque part sociale confère les droits établis dans les présents statuts.

## Art. 14. Distributions.

14.1 Sur le bénéfice net déterminé conformément aux dispositions légales en vigueur, cinq pour cent (5%) devront être prélevés et alloués à la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social.

14.2 Le gérant ou, selon le cas, le conseil de gérance peut proposer, dans la mesure où des fonds sont disponibles à la distribution au niveau de la Société et dans la mesure où les dispositions légales, ou les présents statuts le permettent, que les espèces disponibles pour paiement soient distribuées.

14.3 Les détenteurs de parts sociales de chaque Classe auront le droit, pendant l'existence de la Classe concernée, de recevoir un dividende fixe annuel cumulatif préférentiel, payable au rachat et annulation de la Classe concernée, tel qu'il est décrit ci-dessous:

- les détenteurs de parts sociales de Classe A auront le droit de recevoir une distribution de dividendes relative à l'année en question d'un montant de zéro virgule dix pourcent (0,10%) de la valeur nominale des parts sociales de Classe A qu'ils détiennent alors, puis

- les détenteurs de parts sociales de Classe B auront le droit de recevoir une distribution de dividendes relative à l'année en question d'un montant de zéro virgule quinze pourcent (0,15%) de la valeur nominale des parts sociales de Classe B qu'ils détiennent alors, puis

- les détenteurs de parts sociales de Classe C auront le droit de recevoir une distribution de dividendes relative à l'année en question d'un montant de zéro virgule vingt pourcent (0,20%) de la valeur nominale des parts sociales de Classe C qu'ils détiennent alors, puis

- les détenteurs de parts sociales de Classe D auront le droit de recevoir une distribution de dividendes relative à l'année en question d'un montant de zéro virgule vingt-cinq pourcent (0,25%) de la valeur nominale des parts sociales de Classe D qu'ils détiennent alors, puis

- les détenteurs de parts sociales de Classe E auront le droit de recevoir une distribution de dividendes relative à l'année en question d'un montant de zéro virgule trente pourcent (0,30%) de la valeur nominale des parts sociales de Classe E qu'ils détiennent alors, puis

- les détenteurs de parts sociales de Classe F auront le droit de recevoir une distribution de dividendes relative à l'année en question d'un montant de zéro virgule trente-cinq pourcent (0,35%) de la valeur nominale des parts sociales de Classe F qu'ils détiennent alors, puis

- les détenteurs de parts sociales de Classe G auront le droit de recevoir une distribution de dividendes relative à l'année en question d'un montant de zéro virgule quarante pourcent (0,40%) de la valeur nominale des parts sociales de Classe G qu'ils détiennent alors, puis

- les détenteurs de parts sociales de Classe H auront le droit de recevoir une distribution de dividendes relative à l'année en question d'un montant de zéro virgule quarante-cinq pourcent (0,45%) de la valeur nominale des parts sociales de Classe H qu'ils détiennent alors, puis

- les détenteurs de parts sociales de Classe I auront le droit de recevoir une distribution de dividendes relative à l'année en question d'un montant de zéro virgule cinquante pourcent (0,50%) de la valeur nominale des parts sociales de Classe I qu'ils détiennent alors, puis

- les détenteurs de parts sociales de Classe J auront le droit de recevoir le restant de toute distribution de dividendes.

Si toute la dernière Classe restante (par ordre alphabétique, e.g. la Classe J) a été annulée suite au remboursement, rachat ou autre, au moment de la distribution, le solde de toute distribution de dividende sera alloué à la dernière Classe de l'ordre alphabétique inversé (e.g. en commençant par la Classe I).

14.4 Dans tous les cas, des dividendes ne peuvent être distribués et des Parts Sociales rachetées que dans la mesure où la Société dispose de sommes distribuables suivant les dispositions applicables de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, tel que modifiée (la «Loi») et conformément aux dispositions légales applicables.

14.5 Nonobstant les dispositions qui précèdent, le conseil de gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires aux associés conformément aux dispositions applicables aux distributions décrites à l'Article 14.3 ci-dessus avant la fin de l'année sociale sur la base d'un état des comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour une distribution, étant entendu que (i) le montant devant être distribué ne peut excéder, le cas échéant, les bénéfices réalisés depuis la fin de la dernière année sociale, augmenté par les bénéfices reportés et les réserves distribuables, mais diminué par les pertes reportés et les montants devant être alloués à une réserve devant être constituée conformément à la Loi ou à ces statuts et que

(ii) tout montant distribué qui ne correspondraient pas à de bénéfices réellement acquis devra être remboursé par l'associé.»

#### Art. 18. Définitions.

Comptes intérimaires	signifie les comptes intérimaires de la Société à la Date des Comptes Intérimaires applicable.
Date des Comptes Intérimaires	signifie la date qui ne peut être inférieure à huit (8) jours avant la date du rachat et de l'annulation de la Classe applicable, étant entendu que cette date ne peut être postérieure au dernier jour du troisième mois après la fin de la première année sociale suivant le début de la période applicable.
Espèces disponibles	signifie toutes les espèces détenues par la Société (à l'exception des espèces déposées à terme ayant une maturité supérieure à 6 mois), tous instruments du marché monétaire facilement négociable, obligations et notes et toutes créances qui de l'avis du gérant unique ou, le cas échéant, du Conseil seront payées à la Société dans le court terme de moins de 6 mois MOINS toutes dettes de la Société payables en moins de 6 mois déterminé sur la base des Comptes Intérimaires relatifs à la Période de Classe concernée (ou la Nouvelle Période le cas échéant) et moins tout montant en espèces déterminé par le gérant unique ou le Conseil (le cas échéant).
Espèces disponibles par Part Sociale	Signifie les Espèces Disponibles divisées par le nombre de parts sociales de la Classe concernée.
Montant d'Annulation par Part Sociale	signifie la valeur nominale par part sociale devant être annulée plus le Montant Disponible divisé par le nombre de parts sociales en émission dans la Classe devant être rachetée et annulée.
Montant Disponible	signifie (sans les compter deux fois) le montant total des bénéfices nets de la Société (y compris les bénéfices reportés) mais (i) moins toutes les pertes (y compris les pertes reportées) (exprimé en un chiffre positif) et toutes sommes devant être placées dans des réserves conformément aux dispositions de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée sur les sociétés commerciales ou des présents statuts (ii) plus toutes primes d'émissions et réserves librement distribuables déterminées sur la base des Comptes Intérimaires en relation avec la Période de Classe applicable (ou la Nouvelle Période, selon les cas) et (iii) moins tout montant déterminé par le gérant unique ou le cas échéant par le Conseil. De sorte que: $MD = B - (P + RL) + R - M$ Où: MD = Montant Disponible B = Bénéfices nets (incluant les bénéfices reportés) P = toutes pertes (incluant les pertes reportées)

RL = montants placés ou devant être placés dans une ou des réserves indisponible (s) conformément aux prescriptions de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, sur les sociétés commerciales ou les statuts.

R = réserves disponibles et prime d'émission.

M = montant déterminé par le gérant unique ou le Conseil (le cas échéant).

**Nouvelle Période** signifie la période qui commencera à la date après la dernière Période de Classe (ou tel que cela peut être le cas la période immédiatement précédent la Nouvelle Période d'une autre Classe) et terminera à la Date des Comptes Intérimaires préparés pour le rachat et l'annulation d'une telle Classe, sous réserve que s'il n'y a pas de Date de Comptes Intérimaires pour cette Classe, la période de cette Classe se terminera le dernier jour du troisième mois qui suit la première fin d'année sociale et après la date de début d'une telle Nouvelle Période.

**Période de Classe** signifie la Période de Classe A, la Période de Classe B, la Période de Classe C, la Période de Classe D, la Période de Classe E, la Période de Classe F, la Période de Classe G, la Période de Classe H, la Période de Classe I, et la Période de Classe J.

Après avoir considéré ce qui précède, l'Associée Unique a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associé Unique a décidé de restructurer le capital social émis de la Société tel que décrit ci-dessous.

L'Associé Unique a décidé de réduire le capital social de la Société de son montant actuel de cent quarante-trois millions sept cent quarante et un mille soixante-six euros (€ 143.741.066) à dix mille euros (€ 10.000) par l'annulation de cent quarante trois millions sept cent trente et un mille soixante-six (143.731.066) parts sociales d'une valeur nominale de un euro (€1) chacune pour une valeur totale d'annulation de cent quarante trois millions sept cent trente et un mille soixante-six euros (€ 143.731.066) (le «Montant d'Annulation»).

L'Associé Unique a décidé d'allouer un montant de dix mille euros (€ 10.000) à la réserve légale de la Société prélevé sur le Montant d'Annulation et le solde à la prime d'émission de la Société.

L'Associé Unique a décidé de créer dix (10) classes de parts sociales, à savoir la Classe A, la Classe B, la Classe C, la Classe D, la Classe E, la Classe F, la Classe G, la Classe H, la Classe I, et la Classe J (ensemble les «Classes» et chacune une «Classe» et toute part sociale une «Part Sociale») chacune d'une valeur nominale d'un euro (€1) et de déterminer les droits attachés à chaque Classe comme spécifié dans les articles 5, 14 et 18 des statuts de la Société tels que modifiés par cette résolution.

L'Associé unique a décidé de reclassifier toutes les dix mille (10.000) parts sociales existantes en parts sociales de Classe A.

L'Associé Unique a décidé d'augmenter le capital social émis de la Société de son montant actuel de dix mille euros (€ 10.000) à cent mille euros (€ 100.000) par la création et l'émission de quarante-vingt-dix mille (90.000) parts sociales de différentes Classes, à savoir dix mille (10.000) parts sociales de chacune des Classes B à J d'une valeur nominale d'un euro (€ 1) chacune et un montant total de souscription de quatre millions cinq cent quarante et un mille cent et vingt euros (€ 4.541.120).

Les nouvelles parts sociales ont été intégralement souscrites par l'Associée Unique et intégralement payées par l'apport en nature de la Créance (l'«Apport en Nature»).

L'Apport en Nature a été décrit et a fait l'objet d'une évaluation par le conseil de gérance de la Société dans un rapport d'évaluation daté du 21 novembre 2011 (lequel rapport d'évaluation restera annexé au présent acte pour être enregistré avec lui). La conclusion de ce rapport et la suivante:

«Le conseil de gérants, sur base de ce qui précède, considère que la documentation et l'assurance reçue sont une preuve suffisante quant à l'existence et à l'importance de l'Apport en numéraire.

Le conseil de gérance est d'avis que l'Apport en Nature tel que décrit ci-dessus, tel qu'offert par le souscripteur en contrepartie de l'émission de 90.000 parts sociales de différentes classes de la Société d'une valeur nominale d'un euro (€ 1) chacune, est équivalent à un montant total de € 4.541.120, qui correspond au moins à la valeur nominale et à la prime d'émission des parts sociales de différentes classes qui seront émises par la Société, et que, par conséquent, la Société peut émettre 90.000 parts sociales de classes différentes et allouer le montant de € 90.000 au capital social et le montant de € 4.451.120 à la prime d'émission».

L'Associé Unique a approuvé l'évaluation réalisée ci-dessus de l'Apport en Nature à un montant total de quatre millions cinq cent quarante et un mille cent vingt euros (€ 4.541.120).

Une preuve de l'Apport en Nature à la Société a été donnée au notaire soussigné.

L'Associé Unique a ensuite décidé d'allouer un montant de quatre-vingt-dix mille euros (€90.000), équivalent à la valeur nominale des Nouvelles Parts Sociales ainsi émises, au capital social de la Société et le solde, à savoir un montant de quatre millions quatre cent cinquante et un mille cent vingt euros (€4.451.120) à la prime d'émission de la Société.

L'Associé Unique a décidé de modifier les articles 5 et 14 des statuts de la Société et d'y insérer un article 18 «Définitions» tel qu'ils figurent dans l'ordre du jour en vue de refléter les résolutions ci-dessus.

### Dépenses

Les coûts, dépenses, rémunérations ou frais sous toutes formes que ce soit qui devront être supportés par la Société en raison du présent acte sont estimés à € 3.900,-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare dans les présentes qu'à la requête de la partie comparante, ce procès verbal est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la requête de la même partie comparante en cas de divergence entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Fait à Esch-sur-Alzette le jour susmentionné.

Après avoir lu ce procès-verbal la partie comparante a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Bramao, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 24 novembre 2011. Relation: EAC/2011/15733. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 25 novembre 2011.

Référence de publication: 2011161165/527.

(110187355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2011.

---

### **E.G. Capital S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8308 Capellen, 75, parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 109.281.

—  
*Extraits des résolutions de l'associé unique du 24 novembre 2011*

#### *Première résolution*

L'Assemblée Générale accepte la démission de COSAFIN S.A. en tant qu'administrateur de catégorie B de la Société avec effet au 29 septembre 2011.

Pour extrait

La société

Référence de publication: 2011163192/13.

(110189694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2011.

---

### **Cover-All Holdings, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 30.000,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 134.243.

—  
Le bilan de la société au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Cover-All Holdings S.à r.l.

Référence de publication: 2011163125/11.

(110188933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2011.

---

### **CAST-Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 122.017.

—  
Il résulte de deux conventions de cession de parts sociales signées le 30 septembre 2011 que les associés de la société CAST-PARTNERS SàRL sont désormais:

- STOCKER BETEILIGUNGS UND MANAGEMENT GmbH: 173 parts sociales
- MERKUR REAL ESTATE, Schlüterstraße 17, D-10625 Berlin: 172 parts sociales
- CFSC CAPITAL CORP LVII: 155 parts sociales

Référence de publication: 2011163137/12.

(110189704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2011.

---

**Crystal Sigma S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 136.582.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011163127/9.

(110189041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2011.

---

**Carfin S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 63.773.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011163129/10.

(110189051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2011.

---

**Carfin S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 63.773.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011163130/10.

(110189052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2011.

---

**Carometal International, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9645 Derenbach, Maison 58.

R.C.S. Luxembourg B 54.394.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011163133/9.

(110188725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2011.

---

**Itsas Argi SA, Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 170.000,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 164.575.

Suite à une résolution de l'actionnaire unique de la Société, en date du 29 novembre 2011, il résulte que Monsieur Olivier Dorier, administrateur unique, a été démis de sa fonction et a été remplacé par Monsieur Herman Schommarz, comptable, né le 20 novembre 1970, à Amersfoort (Afrique du Sud), avec adresse professionnelle au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 29 novembre 2011.

*Pour la société*

*Un gérant*

Référence de publication: 2011163312/16.

(110189700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2011.

---

**Carpintex S.A., SPF, Carpets and International Textiles S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 20.816.

Les comptes annuels au 30 septembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011163135/11.

(110189580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2011.

---

**Danafood S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7590 Beringen, 42, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 149.066.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège de la société en date du 29 novembre 2011 à 10.00 heures*

L'assemblée générale regrette le décès de Monsieur Romain BRUZZESE, administrateur de la société, survenu en date du 21 novembre 2011.

Il sera remplacé par Madame Iryna PAVLOVA, née à Roztoki (UKR) le 13 février 1978, demeurant à L-7539 Rollingen, 1 rue Jaansmillen. Ce mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'année 2015.

Pour extrait sincère et conforme

*Un administrateur*

Référence de publication: 2011163167/15.

(110189656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2011.

---

**Cassia Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 147.220.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011163136/9.

(110188799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2011.

---

**Celeno International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 149.992.

Les comptes annuels pour la période du 3 décembre 2009 (date de constitution) au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2011.

Référence de publication: 2011163138/11.

(110189589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2011.

---

**Celtes Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 102.509.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011163139/9.

(110188755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2011.

---

**Central Auto S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5652 Mondorf-les-Bains, 1, rue Michel Rodange.  
R.C.S. Luxembourg B 145.771.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Le Mandataire*

Référence de publication: 2011163140/10.

(110189477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2011.

**Entreprise Applications and services Integration Luxembourg, Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 55, Val Fleuri.  
R.C.S. Luxembourg B 83.464.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire au siège social de la société le 27 janvier 2011*

*3<sup>ème</sup> Résolution*

Nomination de deux nouveaux administrateurs

- Block Frédéric, né le 30.05.1977 à Ukkel, et demeurant à B-1850 Grimbergen, Dressaertlaan, 72
- Turi Toni, né le 01.12.1977 à La Louvière et demeurant à B-7061 Casteau, Chemin de la poudrerie, 10 B

Leur mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes de l'exercice se clôturant au 31/07/2013.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2011163195/15.

(110188881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2011.

**Griffin Holdco II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 164.859.

STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the third day of November.

Before Us, Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Griffin Topco II S.à r.l., a private limited liability company governed by the laws of Luxembourg, whose registered office is at 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, in the process of being registered with the Luxembourg register of Commerce and Companies,

represented by Mr Alain Thill, private employee, with professional address in Junglinster, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxy-holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

**I. Form, Name, Registered Office, Object, Duration**

**Art. 1. Name.** The name of the company is Griffin Holdco II S.à r.l. (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the present articles of association (the Articles).

**Art. 2. Registered Office.**

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers. The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.



2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. Where the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

### **Art. 3. Object.**

3.1. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

### **Art. 4. Duration.**

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

## **II. Capital - Shares**

### **Art. 5. Capital.**

5.1. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form having a nominal value of one euro (EUR 1) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

### **Art. 6. Shares.**

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties.

If the Company has more than one shareholder, the transfer of shares to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.5. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

### III. Management - Representation

#### Art. 7. Board of Managers.

7.1. The Company is managed by a board of managers of at least two members appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which sets the term of their office. The manager(s) need not to be shareholder(s).

7.2. The managers may be dismissed at any time ad nutum (without any reason).

#### Art. 8. Powers of the Board of Managers.

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either shareholders or not, by the board of managers of the Company.

#### Art. 9. Procedure.

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held.

Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

**Art. 10. Representation.** The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of any two (2) managers of the Company or, as the case may be, by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

**Art. 11. Liability of the Managers.** The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

### IV. General Meetings of Shareholders

#### Art. 12. Powers and Voting Rights.

12.1. The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

12.2. Each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3. Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or email, to represent him at the general meetings of shareholders.

#### Art. 13. Form - Quorum - Majority.

13.1. If there are not more than twenty-five (25) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than one half (1/2) of the share capital.

13.3. The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning together at least three-quarters (3/4) of the share capital.

13.4. Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

## **V. Annual Accounts - Allocation of Profits**

### **Art. 14. Accounting Year.**

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first (1) of January of each year and end on the thirty-first (31) December.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's year, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising all the Company's commitments and the debts of the managers, the statutory auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

14.3. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

### **Art. 15. Allocation of Profits.**

15.1. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2. The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- (i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the board of managers of the Company;
- (ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;
- (iii) the decision to pay interim dividends is taken by the board of managers of the Company;
- (iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and
- (v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

## **VI. Dissolution - Liquidation**

16.1 The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

16.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholder or, in the case of a plurality of shareholders, the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

## **VII. General Provisions**

17.1. Notices and communications are made or waived and the circular resolutions of the managers as well as the circular resolutions of the shareholders are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with meetings of the board of managers may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the board of managers.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the circular resolutions of the managers, the resolutions adopted by the board of managers by telephone or video conference and the circular resolutions of the shareholders, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the law and, subject to any non waivable provisions of the law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

### *Transitory Provision*

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2012.

### *Subscription - Payment*

Thereupon, Griffin Topco II S.à r.l., represented as stated above declares to subscribe for twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, with a nominal value of one euro (EUR 1) each and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500).

The amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand two hundred Euro.

### *Resolutions of the Sole Shareholder*

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entirety of the subscribed share capital, has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

- Mr. Szymon Dec, born on July 3, 1978 in Lodz, Poland, residing professionally at 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

- Mr. Hugo Neuman, born on October 21, 1960 in Amsterdam, The Netherlands, residing at 16, rue J.B. Fresez, L-1724 Luxembourg;

- Mr. Justin Bickle, born on January 11, 1971 in Plymouth, United Kingdom, residing professionally at 27 Knightsbridge, London SW1X 7LY, England;

- Mr. Martin David Graham, born on December 7, 1978 in Glasgow, Scotland, residing professionally at 27 Knightsbridge, London SW1X 7LY, England; and

- Mr. Jabir Chakib, born on November 5, 1967 in Casablanca, Morocco, residing professionally at 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

2. The registered office of the Company is set at 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

### *Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le trois novembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand Duché de Luxembourg.

A comparu:

Griffin Topco II S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, dont le siège social se situe au 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en cours d'immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

représentée par Monsieur Alain Thill, employé privé, ayant son adresse professionnelle à Junglinster, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

### **I. Dénomination - Siège Social - Objet Social - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Le nom de la société est Griffin Holdco II S.à r.l. (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

### **Art. 2. Siège Social.**

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune par décision du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par décision du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

### **Art. 3. Objet Social.**

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

### **4. Durée.**

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

## **II. Capital - Parts Sociales**

### **Art. 5. Capital.**

5.1. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

### **Art. 6. Parts Sociales.**

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

Si la Société a plus d'un associé, la cession de parts sociales à des non-associés est soumise à l'accord préalable de l'assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

Une cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par cette dernière conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé qui le demande.

6.5. La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites prévues par la Loi.

### III. Gestion - Représentation

#### Art. 7. Conseil de Gérance.

7.1 La Société est gérée par un conseil de gérance composé d'au moins deux membres nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, qui fixera la durée de leur mandat. Le(s) gérant(s) ne sont pas nécessairement associé(s).

7.2 Les gérants sont révocables n'importe quand ad nutum.

#### Art. 8. Pouvoirs du Conseil de Gérance.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le conseil de gérance de la Société.

#### Art. 9. Procédure.

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de ces circonstances sera mentionnée dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans cette convocation préalable si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter à une réunion du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre et de se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées à une réunion du conseil de gérance dûment convoquée et tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

**Art. 10. Représentation.** La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux (2) gérants de la Société, ou, le cas échéant, par les signatures individuelles ou conjointes de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

**Art. 11. Responsabilités des Gérants.** Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

### IV. Assemblée Générale des Associés

#### Art. 12. Pouvoirs et Droits de Vote.

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales qu'il détient.

12.3. Chaque associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique une autre personne comme son mandataire.

#### Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1. Lorsque le nombre d'associés ne dépasse pas vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié (1/2) du capital social.

13.3. Les Statuts sont modifiés avec le consentement d'une majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social.

13.4. Tout changement de nationalité de la Société ou augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

## V. Comptes Annuels - Affectation des Bénéfices

### Art. 14. Exercice Social.

14.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le conseil de gérance, doit préparer le bilan et les comptes de profits et pertes de la Société, ainsi qu'un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société, avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, commissaire(s) aux comptes (si tel est le cas), et associés envers la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

### Art. 15. Affectation des Bénéfices.

15.1. Un montant de cinq pour cent (5%) sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du surplus. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

15.3. Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment aux conditions suivantes:

- (i) un état comptable ou un inventaire ou un rapport est dressé par le conseil de gérance de la Société;
- (ii) il ressort de cet état comptable, inventaire ou rapport que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut dépasser les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais réduit par les pertes reportées et des sommes à affecter à la réserve légale;
- (iii) la décision de payer les acomptes sur dividendes est prise par le conseil de gérance de la Société;
- (iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés compte tenu des actifs de la Société; et
- (v) si les acomptes sur dividendes versés dépassent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser le trop-perçu à la Société.

## VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est versé à l'associé ou, en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux dans la Société.

## VI. Disposition Générale

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les résolutions circulaires des gérants ainsi que les résolutions circulaires des associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du conseil de gérance peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le conseil de gérance.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des résolutions circulaires des gérants, des résolutions adoptées par le conseil de gérance par téléphone ou visioconférence et des résolutions circulaires des associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

### *Disposition Transitoire*

Le premier exercice social débutera à la date du présent acte et se terminera le 31 décembre 2012.

### *Souscription - Libération*

Ces faits exposés, Griffin Topco II S.à r.l., représentée comme décrit ci-dessus, déclare souscrire aux douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) et les libérer entièrement par versement en espèces de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500).

La somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

#### Coûts

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à environ mille deux cents euros.

#### Décisions de l'Associé Unique

Aussitôt après la constitution de la Société, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:
  - Monsieur Szymon Dec, né le 3 juillet 1978 à Lodz, Pologne, ayant son adresse professionnelle au 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;
  - Monsieur Hugo Neuman, né le 21 octobre 1960 à Amsterdam, les Pays-Bas, domicilié au 16, rue J.B. Fresez, L-1724 Luxembourg;
  - Monsieur Justin Bickle, né le 11 janvier 1971 à Plymouth, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle au 27, Knightsbridge, Londres SW1X 7LY, Angleterre;
  - Monsieur Martin David Graham, né le 7 décembre 1978 à Glasgow, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle au 27, Knightsbridge, Londres SW1X 7LY, Angleterre; et
  - Monsieur Jabir Chakib, né le 5 novembre 1967 à Casablanca, Maroc, ayant son adresse professionnelle au 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.
2. Le siège social de la Société est établi au 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

#### Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Alain Thill, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 09 novembre 2011. Relation GRE/2011/4000. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME

Junglinster, le 18 novembre 2011.

Référence de publication: 2011161625/437.

(110188035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2011.

---

#### **Charles Anastase S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 144.066.

Je vous informe par la présente de ma démission en tant qu'Administrateur de la société CHARLES ANASTASE S.A. avec effet immédiat.

Luxembourg, le 24 novembre 2011.

Alvaro Carnevale.

Référence de publication: 2011163142/10.

(110188747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2011.

---

#### **Charles Anastase S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 144.066.

Je vous informe par la présente de ma démission en tant qu'Administrateur de la société CHARLES ANASTASE S.A. avec effet immédiat.

Luxembourg, le 24 novembre 2011.

François Georges.

Référence de publication: 2011163143/10.

(110188747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2011.

---



**Chauffage-Sanitaire Rick S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6791 Grevenmacher, 26, route de Thionville.  
R.C.S. Luxembourg B 114.923.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 29 novembre 2011.

Référence de publication: 2011163145/10.

(110189245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2011.

**Cetus Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 103.377.

**RECTIFICATIF**

Mention rectificative des comptes annuels se terminant au 31 décembre 2008, enregistrés à Luxembourg - Sociétés,  
le 6 octobre 2010 référence L-100151114

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de  
Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg le 25 novembre 2011.

Cetus Investments S.à r.l.  
Manacor (Luxembourg) S.A.  
Signatures  
Gérant

Référence de publication: 2011163577/18.

(110189332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2011.

**Cobalto S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 159.188.

Je vous informe par la présente de ma démission en tant qu'Administrateur de la société COBALTO S.A. avec effet  
immédiat.

Luxembourg, le 24 novembre 2011.

Alvaro Carnevale.

Référence de publication: 2011163147/10.

(110189220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2011.

**Herinvest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.  
R.C.S. Luxembourg B 95.149.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 21 octobre 2011 à 11.00 heures à Luxembourg*

- Les mandats des administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente Assemblée.  
- L'Assemblée Générale reconduit, à l'unanimité, les mandats de MM. Joseph WINANDY; Koen LOZIE et de la société  
COSAFIN S.A., ayant son siège social à L-1746 Luxembourg 1, rue Joseph Hackin, représentée par M. Jacques BORDET,  
1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, Administrateurs sortants ainsi que de Monsieur Pierre SCHILL, Commissaire  
aux Comptes sortant.

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée  
Générale qui statuera sur les comptes annuels arrêtés au 30.06.2012.

Pour copie certifiée conforme  
J. WINANDY / K. LOZIE  
Président / Administrateur

Référence de publication: 2011163599/18.

(110188939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2011.

**Cobalto S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 159.188.

Je vous informe par la présente de ma démission en tant qu'Administrateur de la société COBALTO S.A. avec effet immédiat.

Luxembourg, le 24 novembre 2011.

François Georges.

Référence de publication: 2011163148/10.

(110189220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2011.

---

**Comptoir Technique et Industriel S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8011 Strassen, 321, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 6.229.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011163151/9.

(110189305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2011.

---

**Concorde S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 20.000,00.**

Siège social: L-1430 Luxembourg, 22, boulevard Pierre Dupong.  
R.C.S. Luxembourg B 118.335.

Les comptes au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CONCORDE S.à R.L.

Alexis DE BERNARDI

Gérant

Référence de publication: 2011163152/12.

(110189136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2011.

---

**Cornwall Estate S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2430 Luxembourg, 17, rue Michel Rodange.  
R.C.S. Luxembourg B 111.562.

*Extrait des résolutions du Conseil d'Administration du 30 mars 2011:-*

*Résolution 1.*

Nationwide Management S.A. ayant son siège social 60, Grand Rue, 1<sup>er</sup> étage, L-1660 Luxembourg, n° RCS Luxembourg B99 746, a été confirmé avec effet immédiat comme Administrateur-Délégué jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.

Luxembourg, le 30 mars 2011.

*Pour Cornwall Estate S.A.*

Référence de publication: 2011163154/14.

(110189453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2011.

---

**D.I. Luxembourg, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.  
R.C.S. Luxembourg B 81.762.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011163162/9.

(110189513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2011.

---

## Titan Invest, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 164.838.

### STATUTS

L'an deux mil onze, le vingt-trois septembre

Par-devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Wiltz.

A comparu:

La société «MAZE» Sàrl, ayant son siège social au 75, Parc d'activités, L-8308 Capellen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-110.554 et représentée par son gérant unique Monsieur Benoit de BIEN,

Ici représentée par Madame Geneviève BERTRAND, employée privée, demeurant à b-6983 La Roche-en-Ardenne, Mousny 45, en vertu de procuration donnée

Laquelle procuration après avoir été signée «NE VARIETUR» par le Notaire et les comparants, restera ci-annexée pour être formalisée avec le présent acte.

Laquelle comparante, telle que représentée, a requis le notaire instrumentant de dresser un acte d'une société à responsabilité limitée, qu'elle déclare constituer et dont ils ont arrêtés les statuts comme suit:

#### Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des parts sociales ci-après créées une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «TITAN INVEST».

**Art. 2.** Le siège social de la société est établi à Mamer/Capellen.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-duché de Luxembourg par décision des associés.

**Art. 3.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à l'acquisition et la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra s'engager dans toutes transactions concernant des biens immobiliers et mobiliers. La société pourra acquérir, transférer, louer et gérer tous biens immeubles de toutes sortes et situés dans tous pays. La société pourra également engager et exécuter toutes opérations appartenant directement ou indirectement à la gestion et à la propriété de tels biens immobiliers. La société pourra également exercer une activité de licence de marque de fabrique ainsi qu'une activité de financement de ses filiales.

La société pourra finalement accomplir toutes opérations, activités commerciales ou industrielles, qui favoriseront directement ou indirectement la réalisation de son objet.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENT EURO (EUR 12.500.-), divisé en cent (100) parts sociales sans valeur nominale, réparties comme suit:

La société a souscrit aux parts sociales créées de la manière suivante:

La société Maze Sàrl, précitée . . . . .	100
Total des parts . . . . .	100

Toutes les parts ont été intégralement libérées par un apport en numéraire tel qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

La propriété des parts sociales résulte des présents statuts ou des actes de cession de parts régulièrement consentis, sans qu'il y ait lieu à délivrance d'aucun titre.

Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social, ainsi que des bénéfices.

**Art. 6.** Les parts sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de cession des parts, les autres associés ont un droit de préemption.

**Art. 7.** Le décès, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture d'un associé n'entraînera pas la dissolution de la société.

En cas de transmission pour cause de mort à des non associés, les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non associés que moyennant l'agrément unanime des associés survivants.

En cas de refus d'agrément, il est procédé comme prévu à l'article 6.

**Art. 8.** Les créanciers, ayant-droits ou héritiers, alors même qu'il y aurait parmi eux des mineurs ou incapables, ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer de quelque manière que ce soit dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront s'en rapporter aux inventaires de la société et aux décisions des assemblées générales.

### Gérance - Assemblée générale

**Art. 9.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables ad nutum à tout moment par l'assemblée générale qui fixe les pouvoirs et les rémunérations.

Le ou les gérants sont nommés par l'assemblée générale. Ils sont nommés pour une durée indéterminée. Leurs pouvoirs sont définis dans l'acte de nomination.

**Art. 10.** Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat. Le ou les gérants peuvent procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi.

**Art. 11.** Pour engager valablement la société, la signature du ou des gérants est requise.

**Art. 12.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 13.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification des statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts du capital social.

### Année sociale - Bilan

**Art. 14.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Chaque année, le 31 décembre, les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société, ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et profits.

**Art. 15.** Les produits de la société, déduction faite des frais généraux et des charges sociales, de tous amortissements de l'actif et de toutes provisions pour risques commerciaux et industriels, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net constaté, il est prélevé cinq pourcent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint le dixième du capital social.

Le surplus du bénéfice est à la libre disposition des associés.

Les associés pourront décider, à la majorité fixée par les lois afférentes, que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou versé à un fonds de réserve extraordinaire ou distribué aux associés.

### Dissolution - Liquidation

**Art. 16.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives ou, à défaut, par ordonnance du Président du tribunal d'arrondissement, statuant sur requête de tout intéressé.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

### Disposition générale

**Art. 17.** La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

#### *Mesure transitoire*

Par dérogation, le premier exercice commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2011.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à la somme de 1.100-EUR

*Assemblée Générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants, préqualifiés, représentants l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale et ont pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le siège social de la société est établi au 75, Parc d'Activités, L-8308 Mamer/Capellen, Grand-duché de Luxembourg.
- 2.- Le nombre des gérants est fixé à un.
- 3.- L'assemblée générale désigne en tant que gérant, pour une durée indéterminée,

La société «SEREN» Sàrl, ayant son siège social au 75, parc d'activités, L-8308 Capellen et inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-110.588 et représentée par son gérant unique Monsieur Benoit de BIEN.

La société sera valablement engagée par la signature individuelle du gérant unique.

Dont acte, fait et passé à Capellen, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: G. Bertrand, Anja Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 23 septembre 2011 - WIL/2011/723 - Reçu soixante-quinze euros = 75 €.-

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société aux fins d'inscription au Registre de Commerce et des Sociétés.

Wiltz, le 11 octobre 2011.

Anja HOLTZ.

Référence de publication: 2011162910/124.

(110188055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2011.

---

**Cursa S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 111.404.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011163161/10.

(110189159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2011.

---

**Creation Design International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9809 Hosingen, 11A, Op der Hei.

R.C.S. Luxembourg B 105.361.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*

*Signature*

*Administrateur-délégué*

Référence de publication: 2011163158/12.

(110189101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2011.

---

**Cristal Investment s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5316 Contern, 40, rue des Près.

R.C.S. Luxembourg B 47.861.

Les comptes annuels au 31 octobre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société  
Signature  
Gérant

Référence de publication: 2011163159/12.

(110188841) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2011.

---

**Distribution Automobile Européenne S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1467 Howald, 17, rue Henri Entringer.

R.C.S. Luxembourg B 77.655.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011163166/10.

(110189029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2011.

---

**Dardus Participations S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 70.145.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2011.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2011163170/11.

(110189314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2011.

---

**Dhamma Participations S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 130.656.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011163183/9.

(110189405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2011.

---

**MCS Global S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 164.753.

STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the ninth day of the month of November.

Before Us Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg.

there appeared the following:

“MCS GLOBAL (HK) LIMITED”, a company incorporated and existing under the laws of Hong Kong, established and having its registered office at 17/F, Beautiful Group Tower, 77 Connaught Road Central, Hong Kong, registered under number 1659989,

here represented by:

Mrs Eveline KARLS, employee, with professional address at 19 rue Adringen, L-118 Luxembourg,

by virtue of a proxy given to her under private seal at Ulaanbaatar, Mongolia, on 03 October 2011,

such proxy, signed “ne varietur” by the proxy holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The following articles of incorporation of a company have then been drawn-up:

## Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration

**Art. 1. Form, Name.** There is hereby established a société à responsabilité limitée (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the "Laws") and by the present articles of incorporation (the "Articles of Incorporation").

The Company may be composed of one single shareholder, owner of all the shares, or several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders.

The Company will exist under the name of "MCS GLOBAL S.à r.l."

**Art. 2. Registered Office.** The Company will have its registered office in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the municipality of Luxembourg-city by a resolution of the Manager(s).

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Manager(s).

In the event that, in the view of the Manager(s), extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Laws. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Manager(s).

**Art. 3. Object.** The purposes for which the company is formed are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participations.

The company may also manage and develop its own real estate.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

In general, the company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

Furthermore the company shall have all powers necessary to the accomplishment or the development of its object, within the limits of all activities permitted to a "Société de Participations Financières".

**Art. 4. Duration.** The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved at any time by a resolution of the shareholder(s), voting with the quorum and majority rules set by the Laws or by the Articles of Incorporation, as the case may be pursuant to article 29 of the Articles of Incorporation.

## Chapter II. Capital, Shares

**Art. 5. Issued Capital.** The issued capital of the Company is set at twenty thousand United States Dollars (20'000.- USD) divided into twenty thousand (20'000) shares with a nominal value of one United States Dollar (1.- USD) each, all of which are fully paid up.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Incorporation or by the Laws.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

**Art. 6. Shares.** Each share entitles to one vote.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not.

When the Company is composed of a single shareholder, the single shareholder may freely transfer its shares.

When the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely amongst shareholders but the shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of shareholders representing at least three quarters (3/4) of the capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private contract. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

The Company may acquire its own shares in view of their immediate cancellation.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and of the resolutions validly adopted by the shareholder(s).

**Art. 7. Increase and Reduction of Capital.** The issued capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the shareholder(s) adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

**Art. 8. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder.** The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the shareholder(s) does not put the Company into liquidation.

### Chapter III. Managers, Auditors

**Art. 9. Managers.** The Company shall be managed by one or several managers who need not be shareholders themselves (the "Manager(s)").

If two (2) Managers are appointed, they shall jointly manage the Company.

If more than two (2) Managers are appointed, they shall form a board of managers (the "Board of Managers").

The Managers will be appointed by the shareholder(s), who will determine their number and the duration of their mandate. The Managers are eligible for re-appointment and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s).

The shareholder(s) may decide to qualify the appointed Managers as class A Managers (the "Class A Managers") or class B Managers (the "Class B Managers").

The shareholder(s) shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

**Art. 10. Powers of the Managers.** The Managers are vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object.

All powers not expressly reserved by the Articles of Incorporation or by the Laws to the general meeting of shareholder(s) or to the auditor(s) are in the competence of the Managers.

**Art. 11. Delegation of Powers - Representation of the Company.** The Manager(s) may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees chosen by them.

The Company will be bound towards third parties by the individual signature of the sole Manager or by the joint signatures of any two Manager(s) if more than one Manager has been appointed.

However, if the shareholder(s) have qualified the Managers as Class A Managers or Class B Managers, the Company will only be bound towards third parties by the joint signatures of one Class A Manager and one Class B Manager.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or sole signature of any person to whom special power has been jointly delegated by Class A and Class B Managers, but only within the limits of such special power.

**Art. 12. Meetings of the Board of Managers.** In case a Board of Managers is formed, the following rules shall apply:

The Board of Managers may appoint from among its members a chairman (the "Chairman"). It may also appoint a secretary, who need not be a Manager himself and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers (the "Secretary").

The Board of Managers will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Managers must be convened if any two (2) of its members so require.

The Chairman will preside at all meetings of the Board of Managers, except that in his absence the Board of Managers may appoint another member of the Board of Managers as chairman pro tempore by majority vote of the Managers present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least three (3) calendar days' written notice of meetings of the Board of Managers shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by properly documented consent of each member of the Board of Managers. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

The meetings of the Board of Managers shall be held in Luxembourg or at such other place as the Board of Managers may from time to time determine.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another Manager as his proxy. Any Manager may represent one or several members of the Board of Managers.



A quorum of the Board of Managers shall be the presence or representation of at least half (1/2) of the Managers holding office, provided that in the event that the Managers have been qualified as Class A Managers or Class B Managers, such quorum shall only be met if at least one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager are present.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting.

One or more Managers may participate in a meeting by conference call, visioconference or any other similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

**Art. 13. Resolutions of the Managers.** The resolutions of the Manager(s) shall be recorded in writing.

The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of written resolutions or minutes, to be produced in judicial proceedings or otherwise, may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

**Art. 14. Management Fees and Expenses.** Subject to approval by the shareholder(s), the Manager(s) may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and may, in addition, be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the Manager(s) in relation with such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

**Art. 15. Conflicts of Interest.** If any of the Managers of the Company has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such Manager shall disclose such personal interest to the other Manager(s) and shall not consider or vote on any such transaction.

In case of a sole Manager it suffices that the transactions between the Company and its Manager, who has such an opposing interest, be recorded in writing.

The foregoing paragraphs of this Article do not apply if (i) the relevant transaction is entered into under fair market conditions and (ii) falls within the ordinary course of business of the Company.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, shareholder, officer or employee of such other company or firm. Any person related as afore described to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering, voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

**Art. 16. Managers' Liability - Indemnification.** No Manager commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company.

Manager(s) are only liable for the performance of their duties.

The Company shall indemnify any member of the Board of Managers, officer or employee of the Company and, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages and expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been Manager(s), officer or employee of the Company, or, at the request of the Company, any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified is not guilty of gross negligence or misconduct.

The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified pursuant to the Articles of Incorporation may be entitled.

**Art. 17. Auditors.** Except where according to the Laws, the Company's annual statutory and/or consolidated accounts must be audited by an independent auditor, the business of the Company and its financial situation, including more in particular its books and accounts, may, and shall in the cases provided by law, be reviewed by one or more statutory auditors who need not be shareholders themselves.

The statutory or independent auditors, if any, will be appointed by the shareholder(s), which will determine the number of such auditors and the duration of their mandate. They are eligible for re-appointment. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s), save in such cases where the independent auditor may, as a matter of the Laws, only be removed for serious cause.

## Chapter IV. - Shareholders

**Art. 18. Powers of the Shareholders.** The shareholder(s) shall have such powers as are vested with them pursuant to the Articles of Incorporation and the Laws. The single shareholder carries out the powers bestowed on the general meeting of shareholders.

Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

**Art. 19. Annual General Meeting.** The annual general meeting of shareholders, of which one must be held in case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held on the first day of the month of June of each year at 03.00 p.m.

If such day is a day on which banks are not generally open for business in Luxembourg, the meeting will be held on the next following business day.

**Art. 20. Other General Meetings.** If the Company is composed of several shareholders, but no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of the shareholders may be passed in writing. Written resolutions may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several shareholders. Should such written resolutions be sent by the Manager(s) to the shareholders for adoption, the shareholders are under the obligation to, within a time period of fifteen (15) calendar days from the dispatch of the text of the proposed resolutions, cast their written vote by returning it to the Company through any means of communication allowing for the transmission of a written text. The quorum and majority requirements applicable to the adoption of resolutions by the general meeting of shareholders shall mutatis mutandis apply to the adoption of written resolutions.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting of shareholders will be held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg, and may be held abroad if, in the judgement of the Manager(s), which is final, circumstances of force majeure so require.

**Art. 21. Notice of General Meetings.** Unless there is only one single shareholder, the shareholders may also meet in a general meeting of shareholders upon issuance of a convening notice in compliance with the Articles of Incorporation or the Laws, by the Manager(s), subsidiary, by the statutory auditor(s) (if any) or, more subsidiary, by shareholders representing more than half (1/2) of the capital.

The convening notice sent to the shareholders will specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant general meeting of shareholders. The agenda for a general meeting of shareholders shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles of Incorporation and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

**Art. 22. Attendance - Representation.** All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of shareholders.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself, as a proxy holder.

**Art. 23. Proceedings.** Any general meeting of shareholders shall be presided by the Chairman or by a person designated by the Manager(s) or, in the absence of such designation, by the general meeting of shareholders.

The Chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall elect one (1) scrutineer to be chosen from the persons attending the general meeting of shareholders.

The Chairman, the secretary and the scrutineer so appointed together form the board of the general meeting.

**Art. 24. Vote.** At any general meeting of shareholders other than a general meeting convened for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, as the case may be, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles of Incorporation, resolutions shall be adopted by shareholders representing more than half (1/2) of the capital. If such majority is not reached at the first meeting (or consultation in writing), the shareholders shall be convened (or consulted) a second time and resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast.

At any general meeting of shareholders, convened in accordance with the Articles of Incorporation or the Laws, for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, the majority requirements shall be a majority of shareholders in number representing at least three quarters (3/4) of the capital.

**Art. 25. Minutes.** The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the shareholders present and may be signed by any shareholders or proxies of shareholders, who so request.

The resolutions adopted by the single shareholder shall be documented in writing and signed by the single shareholder.

Copies or extracts of the written resolutions adopted by the shareholder(s) as well as of the minutes of the general meeting of shareholders to be produced in judicial proceedings or otherwise may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

### Chapter V. Financial year, Financial statements, Distribution of profits

**Art. 26. Financial Year.** The Company's financial year begins on the first day of January of each year and ends on the last day of December the same year.

**Art. 27. Adoption of Financial Statements.** At the end of each financial year, the accounts are closed and the Manager (s) draw up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Laws.

The annual statutory and/or consolidated accounts are submitted to the shareholder(s) for approval.

Each shareholder or its representative may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than twenty-five (25) shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen (15) calendar days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

**Art. 28. Distribution of Profits.** From the annual net profits of the Company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the "Legal Reserve"). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

After allocation to the Legal Reserve, the shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the shareholder(s), each share entitling to the same proportion in such distributions.

Subject to the conditions (if any) fixed by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Manager(s) may pay out an advance payment on dividends to the shareholders. The Manager(s) fix the amount and the date of payment of any such advance payment.

### Chapter VI. Dissolution, Liquidation

**Art. 29. Dissolution, Liquidation.** The Company may be dissolved by a resolution of the shareholder(s) adopted by half of the shareholders holding three quarters (3/4) of the capital.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Manager(s) or such other persons (who may be physical persons or legal entities) appointed by the shareholder(s), who will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholder(s) so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.

### Chapter VII. Applicable law

**Art. 30. Applicable Law.** All matters not governed by the Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

#### *Subscription and Payment*

The Articles of Incorporation of the Company having thus been recorded by the notary, the Company's shares have been subscribed and the nominal value of these shares, as well as a share premium, as the case may be, has been one hundred per cent (100%) paid in cash as follows:

Shareholder	Subscribed Capital	Number of Shares	Amount Paid in
"MCS GLOBAL (HK) LIMITED", prenamed; . . . . .	20'000.- USD	20'000	20'000.- USD
Total . . . . .	20'000.- USD	20'000	20'000.- USD

The amount of twenty thousand United States Dollars (20'000.- USD) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

#### *Expenses*

The amount of the costs, expenses, fees and charges, of any kind whatsoever, which are due from the Company or charged to it as a result of its incorporation are estimated at approximately thousand three hundred euro.

#### *Transitory Provision*

The first financial year of the Company will begin on the date of formation of the Company and will end on the last day of December of 2011.

*Resolutions of the sole shareholder  
First Resolution*

The general meeting of shareholders resolved to establish the registered office at 19 rue Aldringen, L-1118 Luxembourg.

*Second Resolution*

The general meeting of shareholders resolved to set at one (1) the number of Manager(s) and further resolved to appoint the following person for an unlimited duration:

Mr Gankhuyag ADILBISH, Vice President of MCS Group, born in Mongolia, on 22 May 1977, residing at House 212, Bella Vista, Town House, Block 4, 11<sup>th</sup> sub-district, Khan-Uul district, Ulaanbaatar, Mongolia.

In accordance with article ELEVEN (11) of said articles of incorporation, the Company will be bound towards third parties by the sole signature of its single manager.

The undersigned notary who knows and speaks English, stated that on request of the appearing party, the present deed has been worded in English followed by a French version; on request of the same party and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such proxy holder signed together with Us notary, this original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le neuf novembre.

Par devant Nous Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à SANEM, (Grand-Duché du Luxembourg).

a comparu:

“MCS GLOBAL (HK) LIMITED”, une société constituée et existant sous les lois de Hong Kong, établie et ayant son siège social à 17/F, Beautiful Group Tower, 77 Connaught Road Central, Hong Kong, immatriculée sous le numéro 1659989,

ici représentée par:

Madame Eveline KARLS, employée privée, avec adresse professionnelle au 19 rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui donnée à Ulaanbaatar, Mongolie, le 03 octobre 2011,

laquelle procuration, signée “ne varietur” par la mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Les statuts qui suivent ont ainsi été rédigés:

**Chapitre I<sup>er</sup>. Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme, Dénomination.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (la “Société”) régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, (les “Lois”), et par les présents statuts (les “Statuts”).

La Société peut comporter un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales ou plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés.

La Société adopte la dénomination “MCS GLOBAL S.à r.l.”

**Art. 2. Siège Social.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la commune de Luxembourg par une décision des Gérants.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché du Luxembourg ou à l'étranger par décision des Gérants.

Dans l'hypothèse où les Gérants estiment que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements se sont produits ou sont imminents, la Société pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, demeurera régie par les Lois. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par les Gérants.

**Art. 3. Objet.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La société a encore pour objet la gestion et la mise en valeur de son propre patrimoine immobilier.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

La société aura tous pouvoirs nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet, dans le cadre de toutes activités permises à une Société de Participations Financières.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute, à tout moment, par une résolution des associés, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les Lois ou par les Statuts, selon le cas, conformément à l'article 29 des Statuts.

## Chapitre II. Capital, Parts sociales

**Art. 5. Capital Émis.** Le capital émis de la Société est fixé à vingt mille Dollars des Etats-Unis (20'000.- USD) divisé en vingt mille (20'000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un Dollar des Etats-Unis (1.- USD) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.

Les droits et obligations inhérents aux parts sociales sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois.

En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des parts sociales que la Société a rachetées à ses actionnaires, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux associés ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

**Art. 6. Parts Sociales.** Chaque part sociale donne droit à une voix.

Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un représentant commun désigné ou non parmi eux.

Lorsque la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci peut librement céder ses parts sociales.

Lorsque la Société compte plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles entre eux et les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'autorisation des associés représentant au moins trois quart du capital social.

La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou par un acte sous seing privé. Une telle cession n'est opposable à la Société et aux tiers qu'après avoir été dûment notifiée ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du code civil luxembourgeois.

La Société peut acquérir ses propres parts sociales en vue de leur annulation immédiate.

La propriété d'une part sociale emporte de plein droit acceptation des Statuts de la Société et des décisions valablement adoptées par les associés.

**Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital.** Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou plusieurs fois, par une résolution des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité requises par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

**Art. 8. Incapacité, Faillite ou Insolvabilité d'un Associé.** L'incapacité, la faillite, l'insolvabilité ou tout autre événement similaire affectant les associés n'entraîne pas la mise en liquidation de la Société.

## Chapitre III. Gérants, Commissaires aux comptes

**Art. 9. Gérants.** La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants qui n'ont pas besoin d'être associés (les "Gérants").

Si deux (2) Gérants sont nommés, ils géreront conjointement la Société.

Si plus de deux (2) Gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance").

Les Gérants seront nommés par les associés, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Les Gérants peuvent être renommés et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés.

Les associés pourront qualifier les gérants nommés de Gérants de catégorie A (les "Gérants de Catégorie A") ou Gérants de catégorie B (les "Gérants de Catégorie B").

Les associés ne participeront ni ne s'immisceront dans la gestion de la Société.

**Art. 10. Pouvoirs des Gérants.** Les Gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par les Statuts ou par les Lois aux associés relèvent de la compétence des Gérants.

**Art. 11. Délégation de Pouvoirs - Représentation de la Société.** Les Gérants peuvent déléguer des pouvoirs ou des mandats spéciaux, ou confier des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou des comités de leur choix.

La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle du Gérant unique ou par la signature conjointe de deux Gérants si plus d'un Gérant a été nommé.

Toutefois, si les associés ont qualifié les Gérants de Gérants de Catégorie A et Gérants de Catégorie B, la Société ne sera engagée vis-à-vis des tiers que par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

La Société sera également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué conjointement par les Gérants de Catégorie A et les Gérants de Catégorie B, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 12. Réunions du Conseil de Gérance.** Dans l'hypothèse où un Conseil de Gérance est formé, les règles suivantes s'appliqueront:

Le Conseil de Gérance peut nommer parmi ses membres un président (le "Président"). Il peut également nommer un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux du Conseil de Gérance (le "Secrétaire").

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil de Gérance doit être convoquée si deux (2) de ses membres le demandent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, mais en son absence le Conseil de Gérance désignera un autre membre du Conseil de Gérance comme président pro tempore par un vote à la majorité des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous ceux qui ont le droit d'y assister, une convocation écrite devra être transmise, trois (3) jours calendaires au moins avant la date prévue pour la réunion du Conseil de Gérance, par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter. Il pourra être renoncé à cette convocation par un accord correctement consigné de chaque membre du Conseil de Gérance. Aucune convocation spéciale ne sera requise pour les réunions se tenant à des dates et des lieux déterminés préalablement par une résolution adoptée par le Conseil de Gérance.

Les réunions du Conseil de Gérance se tiendront à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil de Gérance pourra déterminer de temps à autre.

Tout Gérant peut se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre Gérant comme son mandataire. Tout Gérant peut représenter un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié (1/2) des Gérants en fonction est présente ou représentée, sous réserve que dans l'hypothèse où des Gérants de Catégorie A ou des Gérants de Catégorie B ont été désignés, ce quorum ne sera atteint que si au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B sont présents.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Un ou plusieurs Gérants peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres. Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite, signée par tous les Gérants, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs Gérants.

**Art. 13. Résolutions des Gérants.** Les résolutions des Gérants doivent être consignées par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance seront signés par le Président de la réunion et par le Secrétaire (s'il y en a). Les procurations y resteront annexées.

Les copies ou les extraits des résolutions écrites ou les procès-verbaux, destinés à être produits en justice ou ailleurs, pourront être signés par le Gérant unique ou par deux Gérants agissant conjointement si plus d'un Gérant a été nommé.

**Art. 14. Rémunération et Dépenses.** Sous réserve de l'approbation des associés, les Gérants peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et peuvent, de plus, être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

**Art. 15. Conflits d'Intérêt.** Si un ou plusieurs Gérants a ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, ce Gérant devra en aviser les autres Gérants et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote sur une telle transaction.

Dans l'hypothèse d'un Gérant unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Gérant ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un ou plusieurs Gérants ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est gérant, collaborateur, membre, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise. Toute personne liée de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas en raison de cette affiliation à cette société ou entreprise, être automatiquement empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions.

**Art. 16. Responsabilité des Gérants-Indemnisation.** Les Gérants n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leurs fonctions, ils prennent des engagements pour le compte de la Société.

Les Gérants sont uniquement responsables de l'accomplissement de leurs devoirs.

La Société indemniserà tout membre du Conseil de Gérance, fondé de pouvoir ou employé de la Société et, le cas échéant, leurs successeurs, leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous dommages qu'ils ont à payer et tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de Gérant(s), de fondé de pouvoir ou d'employé de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et dans laquelle ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite des cas où leur responsabilité est engagée pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les questions couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société reçoit confirmation par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'est pas coupable de négligence grave ou mauvaise gestion. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits auxquels les personnes susnommées pourraient prétendre en vertu des Statuts.

**Art. 17. Commissaires aux Comptes.** Sauf lorsque, conformément aux Lois, les comptes annuels et/ou les comptes consolidés de la Société doivent être vérifiés par un réviseur d'entreprises indépendant, les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables, peuvent et devront, dans les cas prévus par la loi, être contrôlés par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être eux-mêmes associés.

Le(s) commissaire(s) au compte(s) ou réviseur(s) d'entreprises indépendant(s) seront, le cas échéant, nommés par les Associés qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Leur mandat peut être renouvelé. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés sauf dans les cas où le réviseur d'entreprises indépendant peut seulement, par dispositions des Lois, être révoqué pour motifs graves.

#### Chapitre IV. Des associés

**Art. 18. Pouvoirs des Associés.** Les associés exercent les pouvoirs qui leur sont dévolus par les Statuts et les Lois. Si la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci exerce les pouvoirs conférés par les Lois à l'assemblée générale des associés.

Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

**Art. 19. Assemblée Générale Annuelle des Associés.** L'assemblée générale annuelle des associés, qui doit se tenir au cas où la Société à plus de vingt-cinq (25) associés, aura lieu le premier juin de chaque année à 15.00 heures.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 20. Autres Assemblées Générales.** Si la Société compte plusieurs associés, dans la limite de vingt-cinq (25) associés, les résolutions des associés peuvent être prises par écrit. Les résolutions écrites peuvent être constatées dans un seul ou plusieurs documents ayant le même contenu, signés par un ou plusieurs associés. Dès lors que les résolutions à adopter ont été envoyées par les Gérants aux associés pour approbation, les associés sont tenus, dans un délai de quinze (15) jours calendaires suivant la réception du texte de la résolution proposée, d'exprimer leur vote par écrit en le retournant à la Société par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Les exigences de quorum et de majorité imposées pour l'adoption de résolutions par l'assemblée générale s'applique mutatis mutandis à l'adoption de résolution écrites.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle des associés, se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché du Luxembourg, et pourra se tenir à l'étranger, chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par les Gérants, le requièrent.

**Art. 21. Convocation des Assemblées Générales.** A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent aussi se réunir en assemblées générales, conformément aux conditions fixées par les Statuts ou les Lois, sur convocation des Gérants, subsidiairement, du commissaire aux comptes (s'il y en existe), ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social émis.

La convocation envoyée aux associés indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des associés. L'ordre du jour d'une assemblée générale

d'associés doit également, si nécessaire, indiquer toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

**Art. 22. Présence - Représentation.** Tous les associés sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale des associés.

Un associé peut désigner par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a pas besoin d'être lui-même associé.

**Art. 23. Procédure.** Toute assemblée générale des associés est présidée par le Président ou par une personne désignée par les Gérants, ou, faute d'une telle désignation par les Gérants, par une personne désignée par l'assemblée générale des associés.

Le Président de l'assemblée générale des associés désigne un secrétaire.

L'assemblée générale des associés élit un (1) scrutateur parmi les personnes participant à l'assemblée générale des associés.

Le Président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale.

**Art. 24. Vote.** Lors de toute assemblée générale des associés autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, les résolutions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte sur première convocation (ou consultation par écrit), les associés seront de nouveau convoqués (ou consultés) et les résolutions seront adoptées à la majorité simple, indépendamment du nombre de parts sociales représentées.

Lors de toute assemblée générale des associés, convoquée conformément aux Statuts ou aux Lois, en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, la majorité exigée sera d'au moins la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital.

**Art. 25. Procès-Verbaux.** Les procès-verbaux des assemblées générales doivent être signés par les associés présents et peuvent être signés par tous les associés ou mandataires d'associés qui en font la demande.

Les résolutions adoptées par l'associé unique seront établies par écrit et signées par l'associé unique.

Les copies ou extraits des résolutions écrites adoptées par les associés, ainsi que les procès-verbaux des assemblées générales à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Gérant unique ou par deux Gérants au moins agissant conjointement dès lors que plus d'un Gérant aura été nommé.

## Chapitre V. Exercice social, Comptes annuels, Distribution des bénéfices

**Art. 26. Exercice Social.** L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et s'achève le dernier jour de décembre de la même année.

**Art. 27. Approbation des Comptes Annuels.** A la clôture de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et les Gérants dressent l'inventaire des divers éléments de l'actif et du passif ainsi que le compte de résultat conformément aux Lois.

Les comptes annuels et/ou les comptes consolidés sont soumis aux associés pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des documents comptables au siège social de la Société. Si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne pourra être exercé que dans les quinze (15) jours calendaires qui précèdent l'assemblée générale annuelle des associés.

**Art. 28. Distribution des Bénéfices.** Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé au moins cinq pour cent (5 %) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale (la "Réserve Légale"), conformément à la loi. Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital émis de la Société.

Après affectation à la Réserve Légale, les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Ils peuvent décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, aux associés, chaque part sociale donnant droit à une même proportion dans ces distributions.

Sous réserve des conditions (s'il y en a) fixées par les Lois et conformément aux dispositions qui précèdent, les Gérants peuvent procéder au versement d'un acompte sur dividendes aux associés. Les Gérants détermineront le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.

## Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

**Art. 29. Dissolution, Liquidation.** La Société peut être dissoute par une décision prise par la moitié des associés possédant les trois quarts (3/4) du capital social.



En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par les Gérants ou toute autre personne (qui peut être une personne physique ou une personne morale) nommée par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, et de tous les frais de liquidation, le boni net de liquidation sera réparti équitablement entre le(s) associé(s) de manière à atteindre le même résultat économique que celui fixé par les règles relatives à la distribution de dividendes.

## Chapitre VII. Loi applicable

**Art. 30. Loi Applicable.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois, en particulier à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

### *Souscription et Paiement*

Les Statuts de la Société ont donc été enregistrés par le notaire, les parts sociales de la Société ont été souscrites et la valeur nominale de ces parts sociales, de même que la prime d'émission, le cas échéant a été payée à cent pour cent (100%) en numéraire ainsi qu'il suit:

Associé	Capital souscrit	Nombre de parts sociales	Montant libéré
«MCS GLOBAL (HK) LIMITED» prénommée; . . . . .	20'000.- USD	20'000	20'000.- USD
Total . . . . .	20'000.- USD	20'000	20'000.- USD

Le montant de vingt mille Dollars des Etats-Unis (20'000.- USD) est donc à ce moment à la disposition de la Société, preuve en a été faite au notaire soussigné qui constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille trois cents euros.

### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commencera à la date de constitution de la Société et s'achèvera le dernier jour de décembre 2011.

### *Résolutions de l'associé unique*

#### *Première Résolution*

L'assemblée générale des associés a décidé d'établir le siège social au 19 rue Aldringen, L-1118 Luxembourg.

#### *Deuxième Résolution*

L'assemblée générale des associés a décidé de fixer à un (1) le nombre de Gérants et a décidé de plus de nommer la personne suivante pour une période indéterminée:

Monsieur Gankhuyag ADILBISH, Vice President of MCS Group, né en Mongolie le 22 mai 1977, demeurant à House 212, Bella Vista, Town House, Block 4, 11<sup>th</sup> sub-district, Khan-Uul district, Ulaanbaatar, Mongolie.

En conformité avec l'article ONZE (11) des présents statuts de la Société, la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la seule signature de son gérant unique.

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, a déclaré par la présente qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte a été rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire soussigné, le présent acte.

Signé: E. KARLS, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 14 novembre 2011. Relation: EAC/2011/15119. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011159867/612.

(110185687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2011.

**Etablissements J.P. Rinnen & Fils Clervaux Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9706 Clervaux, 2, route de Bastogne.

R.C.S. Luxembourg B 91.525.

---

*Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 12 janvier 2011*

L'assemblée générale décide de prolonger le mandat de Monsieur Emile RINNEN, demeurant à 2, Route de Bastogne, L-9706 Clervaux, au poste de gérant pour une durée indéterminée.

Junglinster, le 24 novembre 2011.

POUR EXTRAIT CONFORME

Paul LAPLUME

Référence de publication: 2011163217/13.

(110189378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2011.

---

**Dardus Participations S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 70.145.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2011.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2011163171/11.

(110189315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2011.

---

**Dardus Participations S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 70.145.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2011.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2011163172/11.

(110189316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2011.

---

**Dardus Participations S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 70.145.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2011.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2011163173/11.

(110189317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2011.

---

**Design Lardo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1744 Luxembourg, 19, rue Saint Hubert.

R.C.S. Luxembourg B 68.147.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011163180/10.

(110189367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2011.

**Etoile Développement I S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4735 Pétange, 81, rue J.-B. Gillardin.

R.C.S. Luxembourg B 124.558.

Le Bilan abrégé et les comptes annuels au 31 Décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 28 Novembre 2011.

Référence de publication: 2011163219/11.

(110188824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2011.

---

**Etoile Développements II S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4735 Pétange, 81, rue J.-B. Gillardin.

R.C.S. Luxembourg B 124.696.

Le Bilan abrégé et les comptes annuels au 31 Décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 28 Novembre 2011.

Référence de publication: 2011163220/11.

(110189227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2011.

---

**DPM Development, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5280 Sandweiler, Z.I. Scheidhof.

R.C.S. Luxembourg B 145.900.

*Résolution de l'associé unique*

L'an deux mille onze, le 22 novembre 2011

à Sandweiler, au siège social,

L'associé unique, Madame Marina Romani, née le 23 février 1963 à Tamines (Belgique), demeurant à B-6700 Arlon, 500, route de Luxembourg, agissant en lieu et place de l'assemblée générale, se désigne comme gérant unique de la société, avec pouvoir d'engager la société par sa seule signature en toutes circonstances.

ROMANI Marina.

Référence de publication: 2011163189/14.

(110188994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2011.

---

**Demap S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 103.778.

*Extrait des résolutions prises à Luxembourg lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 28 novembre 2011*

1. L'assemblée prend acte de la démission Monsieur Philippe CHAN, demeurant à L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers, de son mandat d'administrateur de type B de la Société avec effet au 31 octobre 2011.

2. L'assemblée décide de nommer, en remplacement de Monsieur Philippe CHAN, Mademoiselle Anne MAILLARD, employée privée, né le 22 janvier 1982 à Metz, demeurant professionnellement à L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers, en qualité de nouvel administrateur de type B de la Société, avec effet au 1<sup>er</sup> novembre 2011 et jusqu'à l'assemblée générale ordinaire devant statuer sur l'approbation des comptes clos au 31 décembre 2014.

L'adresse actuelle de Monsieur Paul POLLINA, administrateur de type A de la Société est la suivante: 39, Chemin de la Motte aux Dames, F-85400 Luçon.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011163179/17.

(110188794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2011.

---

**Elastik S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-5892 Alzingen, 20, rue Jean Wolter.  
R.C.S. Luxembourg B 124.749.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 29 novembre 2011.

Référence de publication: 2011163206/10.

(110189240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2011.

**Dhamma Participations S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.  
R.C.S. Luxembourg B 130.656.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011163184/9.

(110189406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2011.

**Kauri Cab Preco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.  
R.C.S. Luxembourg B 157.266.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-eighth of October.

Before us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg),

there appeared:

- "KAURI CAB Valentina S.à r.l.", a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand-Duché of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 157.219,

- "PK Holding S.à r.l." société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of of the Grand-Duché of Luxembourg, having its registered office at 15 Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 157.362 and,

- "P4 Holding S.à r.l." société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of of the Grand-Duché of Luxembourg, having its registered office at 15 Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 156.860,

duly represented by Ms Séverine HACKEL, maître en droit, with professional address in Luxembourg, by virtue of three (3) proxies given under private seal.

Said proxies, initialled "ne varietur" by the proxy holder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties are the three shareholders of the company "KAURI CAB PRECO S.à r.l.", a société à responsabilité limitée having its registered office at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 157.266, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on December 2, 2010, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Association, number 203 of February 1, 2011. The Articles of incorporation have been amended for the last time pursuant to a notarial deed on April 21st, 2011, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, number 1533 of July 11, 2011.

The appearing parties, represented as stated here above, representing the whole corporate capital require the notary to act the following resolutions:

*First resolution*

The shareholders decide to increase the share capital by an amount of two hundred three thousand seven hundred and fifty Euro (EUR 203,750.-), so as to raise it from its present amount of forty-six thousand two hundred and fifty Euro (EUR 46,250.-) to two hundred fifty thousand Euro (EUR 250,000.-), by the issue of seven thousand three hundred and thirty-five (7,335) new class A shares and eight hundred fifteen (815) new class B shares, of a par value of twenty five Euro (EUR 25.-) per share, and whose eight hundred fifteen new class B shares are subject to the payment of a global share premium amounting to one hundred fifty-nine thousand six hundred and twenty-five Euro (EUR 159,625.-).

The new seven thousand three hundred and thirty-five (7,335) class A shares have been subscribed and entirely paid up by "PK Holding S.à r.l.", previously named, at the subscription price of one hundred eighty-three thousand three

hundred and seventy-five Euro (EUR 183,375.-), paid up by a contribution in cash and the new eight hundred fifteen (815) class B shares have been subscribed by “KAURI CAB Valentina S.à r.l.” previously named, and has been paid up together with the share premium amounting to one hundred fifty nine thousand six hundred and twenty-five Euro (EUR 159,625.-), at the subscription price of twenty thousand three hundred and seventy five Euro (EUR 20,375.-), also paid up by a contribution in cash.

The other shareholder waives his preferential subscription rights.

The proof of the existence and of the value of the contributions in cash, in a aggregate amount of THREE HUNDRED SIXTY-THREE THOUSAND THREE HUNDRED AND SEVENTY-FIVE EURO (EUR 363,375.-), has been produced to the undersigned notary.

#### *Second resolution*

As a consequence of the preceding resolution, the shareholders decide to modify Article 5.1 of the Articles of Incorporation as follows:

**Art. 5.1.** “The capital is set at two hundred fifty thousand Euro (EUR 250,000.-), represented by nine thousand (9,000) class A shares and one thousand (1,000) class B shares, all having a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.”

#### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately two thousand euro.

There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxy holder of the appearing, parties, the proxy holder signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L’an deux mille onze, le vingt-huit octobre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

ont comparu:

- “KAURI CAB Valentina S.à r.l.”, une société à responsabilité limitée constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 157.219,

- “PK HOLDING S.à r.l.”, une société à responsabilité limitée constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 15 Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 157.362 et

- “P4 HOLDING S.à r.l.”, une société à responsabilité limitée constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 15 Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 156.860,

les trois dûment représentées par Madame Séverine HACKEL, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu de trois (3) procurations données sous seing privé.

Ces procurations, signées “ne variteur” par la mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte aux fins de formalisation.

Lesquelles parties comparantes sont les trois associés de la société “KAURI CAB PRECO S.à r.l.”, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 157.266, constituée selon un acte reçu par le notaire soussigné en date du 2 décembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 203 du 1 février 2011. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié en date du 21 avril 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1533 du 11 juillet 2011.

Lesquelles parties comparantes, représentant l’intégralité du capital social, ont requis le notaire instrumentant d’acter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Les associés décident d’augmenter le capital social à concurrence d’un montant de deux cent trois mille sept cent cinquante euros (EUR 203,750.-) pour le porter de son montant actuel de quarante-six mille deux cent cinquante euros (EUR 46,250.-) à un montant de deux cent cinquante mille euros (EUR 250,000.-) par l’émission de sept mille trois cent trente-cinq (7,335) nouvelles parts sociales de catégorie A et huit cent quinze (815) nouvelles parts sociales de catégorie

B, chaque part sociale ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25.-), et dont les huit cent quinze nouvelles parts sociales de classes B sont assorties d'une prime d'émission globale de cent cinquante neuf mille six cent vingt-cinq euros (EUR 159,625.-).

Les sept mille trois cent trente-cinq (7,335) parts sociales de catégorie A ont été souscrites et libérées intégralement par "PK Holding S.à r.l.", prénommée, au prix de souscription de cent quatre-vingt trois mille trois cent soixante-quinze euros (EUR 183,375.-), payé par un apport en numéraire, et les huit cent quinze (815) parts sociales de catégorie B ont été souscrites par "KAURI CAB Valentina S.à r.l.", prénommée, et payées ensemble avec la prime d'émission de cent cinquante-neuf mille six cent vingt cinq euros (EUR 159,625.-), au prix de souscription de vingt mille trois cent soixante-quinze euros (EUR 20,375.-), également payé par un apport en numéraire.

L'autre associé renonce à son droit de souscription préférentiel.

La preuve des documents justificatifs de la souscription et du montant total des apports en numéraire de TROIS CENT SOIXANTE-TROIS MILLE TROIS CENT SOIXANTE-QUINZE EUROS (EUR 363,375.-) a été rapportée au notaire soussigné.

#### *Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution précédente l'article 5.1 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

**Art. 5.1.** "Le capital social souscrit est fixé à deux cent cinquante mille euros (EUR 250,000.-), divisé en neuf mille (9,000) parts sociales de catégorie A et mille (1,000) parts sociales de catégorie B, chaque part sociale ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25.-)."

#### *Frais*

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à charge en raison des présentes s'élève à environ deux mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. HACKEL, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 7 novembre 2011. Relation: EAC/2011/14770. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Releveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011163342/126.

(110188872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2011.

---

#### **Exex S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 100.088.

Les comptes annuels au 31 Mars 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporation Company SA

Signatures

Référence de publication: 2011163225/11.

(110189568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2011.

---

#### **Dhamma Real Estate Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 130.657.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011163185/9.

(110189646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2011.

---

**Dhamma Real Estate Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 130.657.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011163186/9.

(110189647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2011.

**Fédération COPAS, Association sans but lucratif.**

Siège social: L-1508 Howald, 4, rue Jos Felten.

R.C.S. Luxembourg F 1.437.

**MODIFICATION DES STATUTS**

Par délibération du 10 mai 2011 l'Assemblée générale extraordinaire de la COPAS a décidé les modifications de statuts suivantes:

Modification impactant les statuts dans leur entièreté:

Partout dans les statuts, le terme «confédération» et remplacé par le terme «fédération»

Le préambule prend la teneur suivante:

La fédération (à l'origine une confédération) a été constituée le 6 juin 1997 conformément à la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

Des modifications statutaires ont été opérées par les assemblées générales des 7 mai 1998, 18 novembre 2005, 29 avril 2010 et 10 mai 2011.

L'article 1<sup>er</sup> prend la teneur suivante:

La fédération prend la dénomination "COPAS".

La première phrase de l'article 2 prend la teneur suivante:

La fédération est constituée conformément à la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et fondations sans but lucratif.

La première phrase du premier alinéa de l'article 5 prend la teneur suivante:

Tout prestataire dont une des activités consiste à assurer des aides et soins voire un encadrement à des personnes bénéficiaires d'aides et de soins, peut demander l'adhésion à la fédération.

Modification des statuts

A la première phrase du premier alinéa de l'article 11 le terme «trois» et remplacer par le terme «six».

A la première phrase du point 8) de l'article 14 le terme «fonctionnels» et remplacer par le terme «sectoriels».

Le premier alinéa de l'article 16 prend la teneur suivante:

Le nombre de voix dont dispose chaque membre est fonction des heures d'aides et de soins et de la somme des charges documentées dans leur compte profit et perte.

A la dernière phrase de l'article 17 le terme «deux» et remplacer par le terme «trois».

A l'article 18 est ajouté un troisième et un quatrième alinéa avec la teneur suivante:

La comptabilisation des voix se fait sur base de listes ad hoc bloquées, arrêtées au moment de la détermination des voix.

Le règlement d'ordre interne règle les détails de la comptabilisation des voix.

L'article 21 prend la teneur suivante:

La fédération est administrée par un conseil d'administration composé d'au moins 9 administrateurs et au maximum de 25 administrateurs à nommer par l'assemblée générale en fonction des candidatures présentées par les listes ad hoc bloquées précitées.

Un administrateur, revêtant d'office la fonction de président du conseil d'administration de la fédération, peut être nommé en surnombre. Sa nomination est prononcée par l'assemblée générale statuant à la majorité qualifiée des deux tiers des voix présentes ou représentées.

Le règlement d'ordre interne règle les détails de la procédure de nomination des membres du conseil d'administration.

A l'article 22 est supprimé le bout de phrase «sur proposition des membres».

L'article 24 prend la teneur suivante:

Le conseil d'administration choisit en son sein un vice-président, un secrétaire et un trésorier et, dans le cas où l'assemblée générale n'a pas usé de son droit lui conféré par l'article 21 des présents statuts, un président.

En l'absence du président et du vice-président, l'administrateur le plus âgé est investi des fonctions de la présidence.

Au dernier alinéa de l'article 25 les termes «commissions techniques» sont remplacés par les termes «commissions thématiques».

A la première phrase de l'article 32, le terme «mars» est remplacé par le terme «juin».

*Extrait de cession de parts sociales du 8 octobre 2010*

En vertu de contrats de cession datés du 8 octobre 2010:

Monsieur Bo HANSSON, ingénieur, né le 8.04.1953 à Brännkyrka (Suède), demeurant 18, rue Mies à L-7557 MERSCH, a cédé:

- une (1) part sociale qu'elle détient dans la société à M. Hans Göran Evald MARTIN, né le 7.06.1949 à Lidingö (Suède), demeurant Östansjö 207 à SE-82060 DELSBO (Suède).

- une (1) part sociale qu'il détient dans la société à M. Karl PETTERSEN, né le 13.04.1942 à Trondheim (Norvège), demeurant 40, Eckragatan à SE-42676 VÄSTRA FRÖLUNDA (Suède).

- une (1) part sociale qu'il détient dans la société à M. Pavel ZYRIANOV, né le 30.09.1966 à Vinnitsa (Ukraine), demeurant Smedjegatan 10A à SE-82060 DELSBO (Suède).

- une (1) part sociale qu'il détient dans la société à M. Ken REIMER, né le 21.11.1963 demeurant 2458 Kane Lane à US-60510 BATAVIA, ILLINOIS (Etats-Unis d'Amérique).

- une (1) part sociale qu'il détient dans la société à M. Arvid EGELAND demeurant Dalsalavägen 7 à SE-13956 VÄRMDÖ (Suède).

La société TX FÖRVALTNING AB, dont le siège social se situe Rots Vag 10 à SE-44297 KODE (Suède), représentée par son gérant M. Ronnie ELIASSON, a cédé:

une (1) part sociale qu'elle détient dans la société à M. Ken REIMER demeurant PB 110 à US-60538 MONGOMERY, ILLINOIS (Etats-Unis d'Amérique).

- une (1) part sociale qu'elle détient dans la société à M. Arvid EGELAND demeurant Dalsalavägen 7 à SE-13956 VÄRMDÖ (Suède).

- une (1) part sociale qu'elle détient dans la société à M. Hans Göran Evald MARTIN demeurant Östansjö 207 à SE-82060 DELSBO (Suède).

- une (1) part sociale qu'elle détient dans la société à M. Karl PETTERSEN demeurant 40, Eckragatan à SE-42676 VÄSTRA FRÖLUNDA (Suède).

- une (1) part sociale qu'elle détient dans la société à M. Pavel ZYRIANOV demeurant Smedjegatan 10A à SE-82060 DELSBO (Suède).

La nouvelle répartition des 20 parts sociales est la suivante:

M. Bo HANSSON, propriétaire de 5 parts sociales

La société TX FÖRVALTNING AB, propriétaire de 5 parts sociales

M. Karl PETTERSEN, propriétaire de 2 parts sociales

M. Hans Göran Evald MARTIN, propriétaire de 2 parts sociales

M. Pavel ZYRIANOV, propriétaire de 2 parts sociales

M. Arvid EGELAND, propriétaire de 2 parts sociales

M. Ken REIMER, propriétaire de 2 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2011.

Signature

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2011163677/90.

(110189143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2011.

**Martinolux S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 129.692.

Le Bilan du 1<sup>er</sup> Janvier au 31 Décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 Novembre 2011.

Signatures.

Référence de publication: 2011162876/10.

(110188553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2011.